

Pour un pôle public du numérique

Pour une transformation sociale au service des travailleuses et des travailleurs

Avec la force collective, construisons un avenir juste et solidaire

Le livre blanc



Brochure N° 10

Septembre 2026

Table des matières

En guise d'introduction

Le capitalisme numérique : évolution historique et contradictions

- L'évolution historique de l'industrie informatique française
- L'informatique française : de l'ambition industrielle aux dépendances contemporaines
- Les forces productives et leur développement
- Souverainement numérique contre dépendance structurelle mondiale
- Développement technologique contre organisation sociale du travail
- Un secteur recomposé par ses propres contradictions
- Les contradictions du capitalisme numérique

Bilan de l'échec du plan calcul (1965-1975)

- Un contexte mondial qui impose le plan calcul
- La mise en œuvre du plan calcul : une politique massive et structurée
- Bilan : succès, limites et héritage durable
- Conclusion

La numérique : une infrastructure stratégique du XXIème siècle

- Le numérique irrigue l'ensemble de l'économie
- Les services publics sont devenus dépendants du numérique
- Le numérique est devenu un enjeu de souveraineté
- Une nouvelle infrastructure comparable aux grands réseaux publics
- Les limites d'une régulation exclusivement marchande
- Le numérique comme bien commun stratégique
- Pourquoi un pôle public du numérique ?
- Conclusion

Les fondements du pôle public du numérique

- Une conception fondée sur la démocratie économique
- Une logique de coopération
- Une politique industrielle de long terme
- Un outil au service des territoires
- Une articulation avec les autres politiques publiques
- Un projet de transformation économique
- Conclusion

Le pôle public du numérique : un outil de souveraineté numérique

- La souveraineté numérique au cœur de la politique industrielle

- Développer un cloud souverain
- Renforce les infrastructures de télécommunications
- Réduire la dépendance aux grandes plateformes numériques
- Développer des alternatives publiques et des logiciels libres
- Une stratégie nationale pour les données publiques
- Développer les capacités nationales en cybersécurité
- Une coopération européenne renforcée
- Le rôle du pôle public du numérique
- Une réponse aux contradictions du capitalisme numérique

Service public du numérique accessible à tous

- Faire du numérique un droit universel
- Le numérique au service des grandes missions publiques
- Lutter contre la fracture numérique
- Garantir un accès universel aux services numériques essentiels
- Former les citoyens aux usages numériques essentiels
- Le numérique comme nouveau « service public »
- Maintenir un accueil humain
- Des services publics numériques de confiance
- Le rôle des collectivités territoriales
- Le rôle du pôle public du numérique
- Conclusion

Gouvernance démocratique des données : faire de la donnée un bien commun

- Les données, une nouvelle richesse collective
- Protéger les données personnelles
- Encadrer les algorithmes publics et privés
- Auditabilité et contrôle démocratique
- Reconnaître la donnée comme un bien commun
- Développer des plateformes publiques de données
- Les données au service de la recherche et de l'innovation
- Une démocratie au service de l'intérêt général
- Le rôle du pôle public du numérique
- Conclusion

L'emploi, le travail et les qualifications : faire du numérique un levier de progrès social

- Le travail au cœur de la transformation numérique
- Stabiliser les emplois numériques dans le secteur public
- Lutter contre l'externalisation massive
- Soutenir la formation continue et la reconversion professionnelle
- Accompagner les mutations professionnelles
- Améliorer les conditions de travail
- Le numérique au service de l'emploi et du progrès social
- Le « dialogue social » dans la transformation numérique

- Le numérique au service de l'émancipation
- Les missions du pôle public du numérique
- Conclusion

Une politique industrielle du numérique : reconstruire une filière nationale au service de l'intérêt général

- Reconquérir une capacité industrielle nationale
- Reconstituer une filière industrielle intégrée
- Faire des semi-conducteurs une priorité stratégique
- Développer une filière nationale du cloud
- Soutenir l'industrie du logiciel
- Consolider la filière cybersécurité
- Investir dans le calcul intensif et l'intelligence artificielle
- Structurer les filières stratégiques
- Planifier les investissements de long terme
- Articuler recherche publique et industrie
- Une industrie numérique compatible avec la transition numérique
- Une politique industrielle au service de la société
- Les marchés publics comme levier industriel
- Le rôle du pôle public du numérique
- Conclusion

Recherche publique, innovation et logiciels libres : faire de la connaissance un bien commun

- La recherche, moteur des forces productives
- Renforcer les organismes publics de recherche
- Une politique ambitieuse de financement
- Les logiciels libres : un levier de souveraineté
- Développer les communs numériques
- Mettre l'innovation au service de l'intérêt général
- Les logiciels libres comme outil de souveraineté
- Organiser la diffusion des connaissances
- Une innovation fondée sur la coopération
- Les missions du pôle public
- Conclusion

L'intelligence artificielle au service de l'intérêt général

- L'intelligence artificielle : une nouvelle étape du développement des forces productives
- Une IA souveraine
- Une intelligence artificielle au service des services publics
- Garantir la maîtrise publique des modèles stratégiques
- Mettre l'IA au service des travailleurs.euses
- Une IA transparente, éthique et démocratique
- Prévenir les biais et les discriminations

- Développer une recherche publique en IA
- Une coopération nationale et européenne
- Une IA au service de la société
- Une gouvernance démocratique de l'IA
- Les missions du pôle public
- Conclusion

La gouvernance et le financement du pôle public du numérique

- Les principes de gouvernance
- Une gouvernance démocratique au service de l'intérêt général
- Une planification démocratique des investissements
- L'évaluation permanente
- Un financement pérenne
- Une gouvernance pluraliste
- Un conseil scientifique et technologique
- Une coordination avec les autres politiques publiques
- Un conseil social du numérique
- Une maîtrise collective des choix technologiques
- Une coopération européenne
- Conclusion

En guise de conclusion

En guise d'introduction

Le numérique occupe désormais une place centrale dans notre économie, notre industrie et notre vie quotidienne. Informatique, réseaux, cloud, données, logiciels et intelligence artificielle sont devenus des infrastructures indispensables au fonctionnement de la société.

Cette transformation constitue un formidable développement des forces productives. Elle offre des possibilités considérables en matière de recherche, de production, de santé, d'éducation, de services publics et de coopération entre les individus. Mais ces possibilités sont aujourd'hui largement soumises aux logiques de concurrence, de rentabilité et de concentration du capital.

Quelques grandes entreprises multinationales contrôlent une part croissante des infrastructures, des plateformes, des logiciels et des données. Dans le même temps, la France dispose de compétences scientifiques, techniques et humaines importantes, mais demeure dépendante de technologies et de capitaux étrangers dans plusieurs secteurs stratégiques.

Cette contradiction entre puissance technologique et dépendance économique pose directement la question de la maîtrise du numérique.

Le numérique ne peut être considéré comme une simple marchandise ou comme un marché parmi d'autres. Il constitue désormais un bien et une infrastructure essentiels à la collectivité. Sa maîtrise doit répondre aux besoins de la population, du service public, de la recherche et du développement industriel, et non aux seuls impératifs de rentabilité financière.

C'est dans cette perspective que ce Livre blanc propose la création d'un Pôle public du numérique.

Son ambition est de rassembler et de coordonner les moyens publics afin de renforcer la souveraineté numérique, développer des infrastructures maîtrisées collectivement, soutenir la recherche et les logiciels libres, protéger les données, garantir l'accès de toutes et tous aux services numériques et préserver les emplois et les qualifications.

Cette proposition s'inscrit dans une démarche de planification démocratique. Elle considère que les travailleurs.euses, les chercheurs, les citoyens et leurs organisations doivent pouvoir intervenir dans les choix qui déterminent l'avenir technologique de la société.

Ce Livre blanc part d'un constat simple : le développement des forces productives numériques crée des possibilités nouvelles, mais leur réalisation reste limitée par les rapports économiques et sociaux dans lesquels elles se développent.

La question n'est donc pas de freiner le progrès technologique.

Elle est de savoir qui le maîtrise, qui en bénéficie et dans quel but il est utilisé.

Le Pôle public du numérique entend apporter une réponse collective à cette question : mettre les capacités scientifiques, techniques et industrielles du numérique au service du progrès social, de l'intérêt général et de la maîtrise collective de notre avenir.

Le capitalisme numérique : Evolution historique et contradictions

L'évolution historique de l'industrie informatique française

L'industrie informatique occupe aujourd'hui une place stratégique dans le développement économique, industriel et scientifique. Les infrastructures numériques, les logiciels, les réseaux, les données et l'intelligence artificielle sont devenus des moyens de production essentiels, au même titre que l'énergie, les transports ou les télécommunications.

La situation actuelle de la France ne peut cependant être comprise sans revenir sur l'histoire de son industrie informatique. Celle-ci est marquée par une succession de phases : une ambition nationale forte dans les années 1960, une restructuration progressive sous l'effet de la mondialisation dans les décennies suivantes, puis une nouvelle prise de conscience des enjeux de souveraineté numérique au XXI^e siècle.

Cette évolution ne relève pas uniquement des choix technologiques. Elle résulte également des transformations de l'économie mondiale, des politiques industrielles menées par l'État et des stratégies des grandes entreprises du secteur.

Après la Seconde Guerre mondiale, la France développe une politique industrielle ambitieuse dans les secteurs stratégiques. L'informatique devient progressivement un enjeu de souveraineté. Des entreprises comme Bull, des organismes publics tels que le CEA, l'INRIA ou le CNRS, ainsi que le Plan Calcul lancé dans les années 1960, illustrent une volonté de construire une capacité nationale.

À partir des années 1980 et surtout des années 1990, la mondialisation, les privatisations et l'intégration européenne modifient profondément cette organisation. Une partie de la production informatique est externalisée, tandis que les grandes plateformes numériques

américaines acquièrent une position dominante sur les systèmes d'exploitation, le cloud, les moteurs de recherche et les réseaux sociaux.

Pour analyser l'informatique française aujourd'hui il faut commencer par examiner les forces productives :

- Généralisation du numérique dans l'ensemble de l'économie (cloud, intelligence artificielle, cybersécurité, calcul haute performance, données massives) ;
- Forte concentration des infrastructures numériques entre les mains de grandes entreprises internationales, principalement américaines (Microsoft, Amazon, Google) et, sur certains segments, chinoises ;
- Maintien d'un potentiel scientifique important en France (INRIA, CNRS, CEA, universités, laboratoires publics et privés) ;
- Existence d'entreprises performantes dans certains domaines (Dassault Systèmes, OVHcloud, Thales, Atos-Eviden, Mistral AI, STMicroelectronics), mais fragmentation du tissu industriel et dépendance sur plusieurs technologies clés ;
- Accélération de l'automatisation, de l'intelligence artificielle et de la numérisation des services publics et privés.

Depuis cette perspective, l'industrie informatique française se développe comme réponse à une nouvelle révolution des forces productives mondiales, caractérisée par la centralité des données, des plateformes numériques, du cloud et de l'intelligence artificielle.

L'informatique française : de l'ambition industrielle aux dépendances contemporaines

Il faut mettre l'accent sur les transformations qualitatives produites par l'accumulation de changements quantitatifs.

On peut distinguer plusieurs étapes.

Les années 1960 : construire une industrie informatique nationale

À la fin des années 1950, les pouvoirs publics prennent conscience du caractère stratégique de l'informatique. Les ordinateurs deviennent indispensables à la recherche scientifique, à la défense, à l'industrie, aux télécommunications et à l'administration.

À cette époque, le marché mondial est dominé par l'entreprise américaine IBM, dont les capacités industrielles, commerciales et financières lui permettent d'occuper une position largement prépondérante.

Face à cette situation, la France choisit de développer une politique industrielle ambitieuse. Le lancement du Plan Calcul en 1966 constitue l'une des principales initiatives publiques en faveur de la souveraineté technologique. Ce programme vise à soutenir la création d'une industrie nationale capable de concevoir et de produire des ordinateurs compétitifs.

La création de la Compagnie internationale pour l'informatique (CII) symbolise cette volonté. L'État mobilise également la recherche publique, les grandes écoles et les entreprises nationales afin de développer les compétences scientifiques et industrielles nécessaires.

Cette période voit également le renforcement du rôle d'organismes publics qui contribueront durablement au développement des sciences informatiques, notamment le CNRS, le CEA et, quelques années plus tard, l'INRIA.

Les années 1970 : restructurations et montée de la concurrence internationale.

Au cours des années 1970, l'accélération des innovations technologiques et l'intensification de la concurrence mondiale fragilisent l'industrie informatique française.

L'apparition des mini-ordinateurs, l'évolution rapide des composants électroniques et la montée en puissance des logiciels modifient profondément la structure du secteur. Dans le même temps, les entreprises américaines disposent de moyens financiers considérables qui leur permettent d'investir massivement dans la recherche et le développement.

La fusion entre la CII et Honeywell-Bull en 1975 marque un tournant majeur. Si cette opération vise à préserver une capacité industrielle, elle illustre également les difficultés rencontrées par les politiques nationales face à l'internationalisation croissante des marchés.

Malgré ces restructurations, la France conserve des compétences importantes dans les domaines de l'électronique, des télécommunications et de la recherche

Les années 1980 et 1990 : mondialisation et recomposition industrielle

Les décennies suivantes sont marquées par la diffusion de la micro-informatique, le développement des réseaux et l'ouverture progressive des marchés.

La mondialisation des chaînes de valeur conduit à une spécialisation accrue des activités. Une partie de la production informatique est délocalisée, tandis que les logiciels deviennent un secteur économique majeur.

Dans le même temps, la France développe des compétences reconnues dans les télécommunications. Le réseau Minitel, lancé au début des années 1980, constitue une innovation majeure qui préfigure certains usages d'Internet. France Télécom joue un rôle déterminant dans cette modernisation.

Toutefois, la généralisation d'Internet à partir des années 1990 favorise l'émergence de nouveaux acteurs internationaux, principalement américains, qui bénéficient d'un vaste marché intérieur et d'importantes capacités d'investissement.

Les années 2000–2010 : passage d'une informatique industrielle à une économie des plateformes

Le début du XXI^e siècle voit apparaître une nouvelle organisation du secteur numérique.

Les moteurs de recherche, les réseaux sociaux, le commerce électronique, les smartphones et le cloud computing deviennent les principaux moteurs de croissance.

Les grandes plateformes numériques américaines – Google, Apple, Amazon, Facebook (aujourd'hui Meta) et Microsoft – acquièrent une position dominante sur de nombreux segments du marché mondial.

Cette évolution transforme profondément la chaîne de valeur. Les données deviennent une ressource économique essentielle, tandis que les infrastructures de cloud et les plateformes concentrent une part croissante de la création de valeur.

La France conserve des entreprises performantes dans plusieurs domaines, notamment Dassault Systèmes, OVHcloud, STMicroelectronics, Thales ou encore des entreprises de services du numérique. Néanmoins, elle demeure dépendante de fournisseurs étrangers pour plusieurs technologies stratégiques.

Accumulation des innovations numériques → concentration autour des grandes plateformes → nouvelle organisation mondiale du secteur.

Les années 2015–2022 : affirmation de la souveraineté numérique comme enjeu stratégique

Les crises sanitaires, les tensions géopolitiques, les cyberattaques et le développement rapide de l'intelligence artificielle ont replacé la souveraineté numérique au cœur des politiques publiques.

La maîtrise des infrastructures cloud, des semi-conducteurs, des données, des capacités de calcul et des modèles d'intelligence artificielle est désormais considérée comme un enjeu de sécurité économique et nationale.

La France et l'Union européenne ont engagé plusieurs initiatives visant à renforcer leurs capacités industrielles et scientifiques. Les investissements dans les semi-conducteurs, le calcul haute performance, les infrastructures de données et l'intelligence artificielle témoignent de cette évolution.

Toutefois, les dépendances demeurent importantes, notamment dans les domaines des plateformes numériques, des systèmes d'exploitation, des infrastructures cloud et des composants électroniques les plus avancés.

Accumulation des dépendances → prise de conscience politique → nouvelles politiques industrielles nationales et européennes.

Depuis 2022 : accélération de l'intelligence artificielle générative

L'essor rapide des grands modèles de langage transforme la production de logiciels, la recherche et de nombreux secteurs économiques.

Accumulation des capacités de calcul et des données → diffusion massive de l'IA → recomposition des rapports de concurrence et des politiques industrielles.

Chronologie de l'informatique française

1966 – Plan calcul
1967 – Création de la CII
1972 – Création de l'INRIA
1975 – CII-Honeywell-Bull
1982 - Minitel
1998 – Internet grand public
2004 – Développement des plateformes numériques
2010 – Cloud computing
2022 – IA générative

Conclusion

Dans cette grille, le secteur ne connaît pas une simple succession d'innovations. Il se recompose sous l'effet des contradictions entre le développement rapide des forces productives numériques et les formes actuelles d'organisation économique.

L'histoire de l'industrie informatique française met en évidence une constante. Le numérique constitue un secteur stratégique dont le développement dépend étroitement des choix industriels, des capacités de recherche et des politiques publiques.

Depuis le Plan Calcul jusqu'aux débats contemporains sur la souveraineté numérique, la

France a cherché à préserver une capacité d'action autonome dans un secteur marqué par une concurrence internationale particulièrement intense.

Cette trajectoire historique conduit aujourd'hui à s'interroger sur les formes d'organisation les plus adaptées aux transformations du capitalisme numérique. L'analyse des contradictions qui structurent ce secteur constitue l'objet du chapitre suivant.

Les forces productives et leur développement

Les forces productives finissent par entrer en contradiction avec les rapports de production existants lorsqu'elles ne peuvent plus se développer pleinement.

Dans le domaine informatique, les logiciels libres, les communs numériques, les standards ouverts, la recherche publique et les communautés de développement illustrent une production fortement coopérative. Cette dynamique peut être vue comme entrant en tension avec des modèles fondés sur la propriété intellectuelle exclusive et la concentration du marché.

Souveraineté numérique contre dépendance structurelle mondiale

La France cherche à renforcer son autonomie technologique à travers la stratégie nationale pour l'intelligence artificielle, les investissements dans le cloud de confiance, les programmes européens (EuroHPC, Chips Act, Gaia-X) et le soutien aux entreprises nationales du numérique. Mais elle demeure confrontée à la domination des hyperscalers américains dans le cloud, la dépendance à des logiciels et systèmes d'exploitation étrangers, la concentration mondiale de la production de semi-conducteurs et la maîtrise des modèles d'IA les plus diffusés par quelques grandes entreprises internationales.

Plus les besoins de souveraineté numérique augmentent, plus apparaît la dépendance structurelle créée par la mondialisation du capital numérique.

Développement technologique contre organisation sociale du travail

Le numérique contemporain exige une montée générale des qualifications, une recherche publique fortement financée, une coopération durable entre universités, laboratoires et entreprises et une stabilité des investissements dans les compétences. Mais l'organisation actuelle du travail est caractérisée par une forte concurrence internationale pour attirer les talents, des difficultés de recrutement dans plusieurs métiers du numérique, une précarité relative dans certaines activités (sous-traitance, plateformes numériques) et des restructurations fréquentes dans les grandes entreprises du secteur.

Les besoins croissants en travail hautement qualifié entrent en tension avec une organisation économique qui peine à assurer la formation, la fidélisation et la mobilisation durable des compétences.

Un secteur recomposé par ses propres contradictions

Les forces productives numériques continuent de se développer rapidement, mais les rapports économiques, industriels et organisationnels peinent à suivre ce rythme, les tensions entre souveraineté nationale, intégration européenne et mondialisation conduisent à de nouvelles recompositions et l'État retrouve un rôle plus actif dans la politique industrielle, tout en demeurant largement inséré dans une économie mondialisée.

On aboutit ainsi à une industrie technologiquement avancée dans plusieurs domaines stratégiques, appuyée sur une recherche publique de haut niveau, intégrée aux chaînes de valeur européennes et mondiales, encore dépendante de fournisseurs étrangers pour certaines infrastructures critiques engagée dans une recherche d'un nouvel équilibre entre intervention publique, coopération européenne et concurrence internationale.

Les contradictions du capitalisme numérique

L'histoire de l'industrie numérique ne peut être réduite à une succession d'innovations techniques. Elle s'inscrit dans un processus historique où les transformations technologiques interagissent avec les rapports économiques, sociaux et politiques. Notre grille de lecture permet d'analyser ces évolutions en mettant au centre de l'analyse les forces productives, les rapports de production et les contradictions qui traversent leur développement.

Dans cette perspective, le numérique n'est pas simplement un nouveau secteur économique. Il constitue une nouvelle étape du développement des forces productives, comparable, par son ampleur, aux grandes révolutions industrielles. Les infrastructures numériques, les données, les logiciels, les algorithmes et l'intelligence artificielle deviennent des moyens de production essentiels, dont la maîtrise influence désormais l'ensemble de l'économie.

L'analyse qui suit ne vise pas à opposer la technique et l'économie, mais à montrer que les technologies numériques se développent dans des rapports sociaux déterminés. Les contradictions qui en résultent expliquent les tensions actuelles autour de la souveraineté, de l'emploi, de l'innovation et de la démocratie.

1. L'état des forces productives

Notre analyse commence par l'examen des forces productives, c'est-à-dire des moyens techniques, des connaissances, des infrastructures et des capacités humaines mobilisées dans la production.

Aujourd'hui, les forces productives du numérique se caractérisent par plusieurs évolutions majeures :

- La généralisation des réseaux numériques à l'ensemble des activités économiques ;
- Le développement massif du cloud computing et des centres de données ;
- L'essor de l'intelligence artificielle et du calcul intensif ;
- La place centrale des logiciels dans l'organisation de la production ;
- L'importance stratégique des semi-conducteurs ;
- L'accumulation de données à une échelle sans précédent ;
- Une recherche scientifique fortement internationalisée.

Ces évolutions font du numérique une infrastructure productive comparable aux réseaux électriques ou aux infrastructures de transport. Les entreprises industrielles, les administrations, les hôpitaux, les établissements scolaires et les collectivités territoriales dépendent désormais de systèmes numériques complexes pour assurer leurs missions.

Cependant, ces forces productives présentent une caractéristique nouvelle : elles reposent largement sur des biens immatériels, logiciels, données, modèles d'intelligence artificielle, plateformes, dont la valeur dépend de leur diffusion, de leur interconnexion et de leur amélioration continue.

2. Les contradictions dialectiques du capitalisme numérique

Plusieurs contradictions apparaissent.

Contradiction n°1 : socialisation de la production et appropriation privée

Le développement des technologies numériques est le résultat d'un travail collectif. Les chercheurs, ingénieurs, techniciens, enseignants, salariés, utilisateurs et organismes publics contribuent tous à la production des connaissances, des logiciels, des infrastructures et des données.

Pourtant, les fruits de cette activité collective sont souvent appropriés par un nombre restreint de grandes entreprises qui contrôlent les plateformes, les infrastructures de cloud, les systèmes d'exploitation ou les modèles d'intelligence artificielle. Leur appropriation demeure largement privée, sous la forme de brevets, de plateformes propriétaires ou de positions monopolistiques.

Les contradictions du capitalisme numérique

Production collective des connaissances

Concentration économique

Dépendance technologique

Inégalités d'accès

Nécessité d'une intervention publique

Cette concentration permet de capter une part importante de la valeur créée, tout en renforçant les effets de réseau qui rendent l'entrée de nouveaux acteurs plus difficile.

Cette contradiction exprime le décalage entre des forces productives de plus en plus socialisées et des rapports de production fondés sur une appropriation privée des principaux leviers économiques.

Contradiction n°2 : souveraineté nationale et mondialisation des chaînes de valeur

Alors que le numérique est devenu une infrastructure essentielle de l'économie, une grande partie des outils utilisés par les administrations, les entreprises et les particuliers dépend d'acteurs étrangers. Cette situation peut être interprétée comme une tension entre les besoins collectifs de souveraineté et les logiques internationales du capital.

Le numérique repose sur des chaînes de production mondialisées. Les semi-conducteurs peuvent être conçus dans un pays, fabriqués dans un autre, intégrés ailleurs et utilisés à l'échelle mondiale. Les infrastructures de cloud, les logiciels et les plateformes fonctionnent également dans un espace largement transnational.

Cette organisation favorise les échanges et les coopérations, mais elle crée aussi des dépendances stratégiques. Les États cherchent à garantir leur autonomie dans des domaines sensibles, alors même que les capacités industrielles sont réparties entre plusieurs régions du monde.

Cette tension est devenue particulièrement visible avec les difficultés d'approvisionnement en composants électroniques, les débats sur la localisation des données ou les restrictions technologiques liées aux rivalités géopolitiques.

Contradiction n°3 : automatisation et travail

L'intelligence artificielle, les logiciels de gestion, la robotique et les plateformes numériques permettent d'accroître fortement la productivité.

Ces progrès offrent des possibilités importantes d'amélioration des conditions de travail, de réduction des tâches répétitives et de développement de nouveaux métiers.

Cependant, lorsque ces technologies sont principalement orientées vers la réduction des coûts ou l'augmentation de la rentabilité financière, elles peuvent également conduire à une intensification du travail, à une surveillance accrue des salarié.es, à une précarisation de certaines activités et à une polarisation des qualifications.

La contradiction ne réside donc pas dans la technologie elle-même, mais dans les conditions sociales de son utilisation.

Les gains de productivité liés à l'automatisation et aux technologies numériques coexistent avec une précarisation d'une partie des travailleurs.euses du secteur, une forte pression concurrentielle et une concentration des revenus au profit des détenteurs du capital.

Aujourd'hui les forces productives nécessitent des investissements massifs dans les centres de données, les semi-conducteurs, l'IA, les logiciels et la cybersécurité, mais les rapports de production sont marqués par une financiarisation importante des entreprises, une concurrence internationale très concentrée, une dépendance aux capitaux privés pour le financement de l'innovation, une dispersion des initiatives publiques et privées et une difficulté à coordonner une stratégie industrielle nationale sur le long terme.

Les capacités scientifiques et techniques françaises progressent, mais leur développement est limité par des structures économiques qui privilégient souvent la rentabilité immédiate et la concurrence plutôt qu'une planification industrielle de long terme.

Contradiction n°4 : innovation et financiarisation

Le développement du numérique nécessite des investissements considérables dans la recherche, les infrastructures et la formation.

Dans le même temps, la financiarisation de l'économie conduit souvent à privilégier les résultats à court terme, la valorisation boursière ou les stratégies de croissance externe.

Cette tension peut freiner certains investissements industriels de long terme, pourtant indispensables au maintien d'une capacité technologique autonome.

3. La dynamique dialectique : ruptures et transformations

Les changements qualitatifs résultent d'une accumulation de transformations quantitatives. L'histoire récente du numérique illustre ce processus.

Première rupture : l'Internet grand public

La généralisation d'Internet transforme les modes de communication, d'information et de production. Les échanges deviennent instantanés et mondialisés, ouvrant la voie à de nouveaux modèles économiques.

Deuxième rupture : les plateformes et le cloud

L'essor des plateformes numériques et du cloud computing modifie profondément l'organisation des entreprises et des administrations. Les infrastructures informatiques

deviennent des services accessibles à distance, tandis que les données acquièrent une valeur stratégique.

Troisième rupture : l'intelligence artificielle générative

Le développement des modèles d'intelligence artificielle générative constitue une nouvelle étape. Ces technologies sont capables de produire du texte, des images, du code informatique ou des analyses complexes, transformant les métiers du savoir et de nombreux processus de production.

Chaque rupture résulte de l'accumulation de progrès scientifiques, industriels et organisationnels qui conduisent à une transformation qualitative des forces productives.

4. Vers une nouvelle contradiction

À mesure que le numérique devient indispensable au fonctionnement de la société, une contradiction centrale se renforce.

Les infrastructures numériques remplissent des fonctions comparables à celles des réseaux d'énergie, des transports ou des télécommunications. Elles conditionnent le fonctionnement des administrations, des entreprises, des hôpitaux, des établissements scolaires et des services essentiels.

Pourtant, une partie importante de ces infrastructures demeure contrôlée par des entreprises privées dont les objectifs répondent principalement à des logiques économiques.

Cette situation interroge la capacité de la puissance publique à garantir durablement la continuité des services, la protection des données, l'égalité d'accès et la souveraineté technologique.

5. Dépasser les contradictions : le rôle d'un pôle public

Les contradictions ne conduisent pas mécaniquement à une solution déterminée. Elles ouvrent plusieurs trajectoires possibles, qui dépendent des choix politiques, économiques et sociaux.

Le développement des forces productives numériques appelle une organisation capable de concilier innovation, souveraineté, coopération, démocratie et intérêt général.

Le projet de pôle public du numérique s'inscrit dans cette perspective. Il ne vise pas à freiner le progrès technologique, mais à créer les conditions permettant de mieux orienter son développement. En coordonnant les investissements publics, en soutenant la recherche, en renforçant les infrastructures stratégiques et en associant les travailleurs.euses et les citoyen.nes aux décisions, il entend répondre aux principales contradictions mises en évidence par cette analyse.

Ainsi, le pôle public apparaît comme une proposition visant à adapter les formes d'organisation économique aux transformations contemporaines des forces productives.

6.Conclusion

L'analyse met en évidence que les difficultés actuelles du secteur numérique ne résultent pas uniquement d'un retard technologique ou d'une insuffisance d'investissements. Elles s'inscrivent dans des contradictions plus profondes liées à la manière dont sont organisés la production, l'innovation et la propriété des infrastructures numériques.

Comprendre ces contradictions est une étape indispensable pour élaborer une politique industrielle cohérente. Le chapitre suivant montrera pourquoi le numérique est désormais une infrastructure stratégique comparable aux grands réseaux publics, ce qui conduit à poser la question de son organisation dans une perspective de souveraineté, de démocratie économique et de service public.

Bilan de l'échec du plan calcul (1965 – 1975)

Dans les années 1960, l'informatique devient l'un des secteurs les plus stratégiques du monde. Elle transforme l'industrie, l'administration, la recherche scientifique, la défense et bientôt l'économie mondiale. À cette époque, les États-Unis, portés par la puissance de l'entreprise IBM, dominent l'ensemble du secteur.

En France, la prise de conscience est brutale. L'État et les entreprises françaises sont quasi totalement dépendants de technologies étrangères. Cette dépendance est considérée comme incompatible avec l'ambition de puissance industrielle voulue par le général de Gaulle.

C'est dans ce contexte que naît, en 1966, le Plan Calcul, politique publique ambitieuse destinée à bâtir une filière informatique française autonome, compétitive et souveraine. Malgré ses limites, ce plan reste aujourd'hui une référence historique, souvent évoquée lorsqu'on parle de souveraineté numérique, de cloud européen ou d'intelligence artificielle.

L'objectif est ici d'expliquer le contexte, la mise en œuvre, les succès, les échecs, et l'héritage du Plan Calcul, qui continue d'alimenter les débats actuels sur la dépendance technologique

I. Un contexte mondial qui impose la naissance du Plan Calcul

A. L'informatique : une révolution stratégique mondiale

Au début des années 1960, l'informatique n'est plus seulement un outil scientifique. Elle devient indispensable à la gestion des entreprises, entre dans les centres de recherche, s'impose dans les armées et transforme la production industrielle.

Celui qui maîtrise l'informatique maîtrise une grande partie de l'économie. Aux États-Unis, IBM domine la planète. L'entreprise représente plus de 70 % du marché mondial des ordinateurs. Les standards technologiques imposés par IBM s'imposent dans tous les pays.

Cette domination inquiète de nombreux États, en particulier la France, qui y voit un risque de dépendance stratégique.

B. Un retard français grave et dangereux

En France, la situation est préoccupante. Les machines françaises sont moins performantes et souvent obsolètes. Les entreprises du pays se fournissent largement aux États-Unis. Les compétences sont insuffisantes. Les initiatives industrielles sont dispersées et il n'existe aucun acteur capable de rivaliser avec les géants étrangers.

La dépendance technologique touche des domaines sensibles tels que la défense, le nucléaire, les télécommunications, l'administration et les industries stratégiques. Pour les gaullistes et les technocrates, il s'agit d'un enjeu de souveraineté nationale.

C. Le choix politique : une filière informatique nationale

Dans ce contexte, le général de Gaulle, son Premier Ministre Georges Pompidou et les hauts fonctionnaires du Plan (la DATAR notamment) décident de lancer un projet massivement soutenu par l'État, le Plan Calcul.

Ses objectifs sont clairs, à savoir, développer une industrie informatique française cohérente, créer un champion national capable de rivaliser avec IBM, moderniser l'État grâce à des technologies maîtrisées et structurer la recherche et la formation en informatique.

La France se donne alors les moyens d'une véritable politique industrielle, inspirée par la planification qui a permis la réussite d'autres secteurs comme le nucléaire ou l'aéronautique.

II. La mise en œuvre du Plan Calcul : une politique massive et structurée

A. La création de la CII, le « champion national »

La première mesure phare consiste à fonder la CII, la Compagnie Internationale pour l'Informatique.

Créée en 1966, elle associe plusieurs entreprises françaises et européennes, avec un soutien financier déterminant de l'État. La CII doit concevoir des ordinateurs français performants, proposer une gamme complète de logiciels, composants, systèmes d'exploitation, équiper les administrations, les entreprises publiques et les industries stratégiques et imposer des standards européens alternatifs à ceux d'IBM.

L'ambition est immense. Il faut concurrencer l'entreprise la plus puissante du monde avec un champion français soutenu par la puissance publique.

B. Un soutien massif, direct et assumé de l'État

Le Plan Calcul n'est pas seulement industriel. C'est un projet d'État total. Il repose sur plusieurs leviers d'action :

1. Des investissements financiers considérables

L'État finance la recherche, la production, la commercialisation, et même les déficits industriels.

2. Des commandes publiques stratégiques

Les administrations, la défense, l'éducation et les entreprises publiques sont encouragées, ou parfois obligées, à acheter des machines françaises.

3. Une planification par filière

Le Plan Calcul s'inscrit dans une tradition française qui est de définir une vision à long terme, d'identifier les acteurs clés, de soutenir la montée en compétences et de structurer une filière industrielle complète.

4. Création de l'INRIA (1967)

Le Plan Calcul contribue directement à la fondation de l'INRIA, qui devient un pôle d'excellence mondial dans la recherche informatique.

C. Déploiement dans tout le pays

Le Plan Calcul vise aussi la diffusion des compétences via la création de filières universitaires en informatique, la modernisation des administrations par l'informatique, le déploiement d'outils numériques dans les hôpitaux, banques, industries et la formation de milliers de techniciens, ingénieurs et programmeurs. La France commence à rattraper son retard.

III. Bilan : succès, limites et héritage durable

A. Les succès du Plan Calcul

Malgré sa fin difficile, le Plan Calcul a produit des résultats majeurs :

1. Création d'une culture informatique française

La France passe d'un quasi-désert industriel à une filière cohérente et performante.

2. Montée en compétences massive

Des milliers d'ingénieurs sont formés. Des écoles, laboratoires et entreprises se modernisent.

3. Technologies innovantes

Certaines machines de la CII sont compétitives et technologiques avancées, notamment en Europe.

4. Un héritage institutionnel : l'INRIA

Encore aujourd'hui, l'INRIA est un acteur majeur de la recherche en IA, calcul, cybersécurité.

5. Une prise de conscience de la souveraineté technologique

Le Plan Calcul marque l'entrée du numérique dans le champ stratégique national.

B. L'échec du Plan Calcul

1. Une politique industrielle trop dépendante du capital privé et mal coordonnée

L'État affirmait vouloir reprendre le contrôle national de l'informatique, mais s'appuyait largement sur des logiques de marché, sur une relation ambiguë avec les firmes américaines et sur des partenariats industriels instables. Les orientations étaient dictées par une vision technocratique, sans réelle stratégie industrielle de long terme cohérente. L'absence de concertation avec les salarié.es et leurs représentants a eu raison de ce plan.

2. Une industrialisation sans véritable politique sociale

Le Plan Calcul a souffert d'un déséquilibre. Les moyens étaient fortement dirigés vers la R&D, mais peu vers la formation, la qualification et l'emploi des travailleurs.euses. La politique de

recrutement a été trop restrictive, laissant de nombreux techniciens ou ingénieurs sous-utilisés.

Les restructurations rapides (notamment avec la fusion CII-Honeywell-Bull) ont entraîné des licenciements, démobilisations et tensions sociales, renforçant l'idée que la gouvernance du plan ne tenait pas compte de la dimension humaine.

3. Une dépendance persistante aux technologies américaines

Le rôle d'IBM dans le marché français et le poids des dépendances technologiques malgré l'objectif d'autonomie nationale est resté trop important. La fusion avec Honeywell en 1975, n'a été qu'un « abandon » du projet souverain initial. C'est une stratégie qui s'est transformée en simple adaptation à la concurrence américaine, faute de vision industrielle robuste.

Conclusion

1. Un projet conçu pour sauver la compétitivité du capital, non pour répondre aux besoins sociaux

Le Plan Calcul n'a jamais été un projet d'émancipation technologique collective, mais un effort pour combler le retard du capital français face au capital américain. C'est un exemple classique de capitalisme monopoliste d'état. L'État agit ici comme "capitaliste collectif", mettant son budget au service de groupes industriels privés. L'objectif n'est pas de développer une informatique socialement utile, mais de maintenir la profitabilité des monopoles nationaux. L'Etat mobilise les fonds publics pour sauver ou moderniser des secteurs stratégiques du capital national tout en laissant la direction réelle à une couche de technocrates libéraux et aux intérêts des grandes entreprises.

Dans cette perspective, le Plan Calcul n'est pas une tentative d'autonomie technologique nationale, mais une opération de soutien étatique aux monopoles capitalistes français. Il s'agit d'une planification bourgeoise, visant à compenser l'infériorité de la bourgeoisie française face au capital américain.

La planification n'est pas démocratique. Elle est confiée à une technocratie liée au patronat. Dès l'origine, le plan est donc contraint par la logique capitaliste. L'innovation ne sert pas la société, mais la concurrence internationale.

2. Une planification capitaliste incapable de résoudre les contradictions structurelles

Le Plan Calcul est un exemple de « pseudo-planification ». Il mobilise des fonds publics, mais laisse les décisions stratégiques au marché et aux directions d'entreprises. Elle ne peut être qu'illusion sans contrôle des travailleuses et des travailleurs.

Aussi sans intervention des travailleuses et sans une autre logique de la production, aucune planification ne peut être cohérente. Le résultat est une stratégie oscillante, des restructurations imposées d'en haut, des choix technologiques instables et une incapacité à mobiliser l'intelligence collective des travailleuses. C'est une planification bureaucratique, non une planification qui réponde aux aspirations et aux besoins des travailleuses.

La planification ne peut être progressive que si elle est contrôlée par les travailleurs.euses, a un objectif social et rompt réellement avec la logique du profit. Or le Plan Calcul exclut totalement les travailleurs.euses des décisions, impose des restructurations autoritaires et utilise la planification uniquement comme outil d'investissement pour le capital.

L'État gaulliste (puis giscardien) agit non comme un embryon de pouvoir des travailleurs.euses, mais comme un super-comité de gestion au service du capital. C'est pour cela que le Plan Calcul était condamné à n'être qu'une pseudo-planification technocratique, bureaucratique et inefficace.

3. La domination américaine révèle l'hégémonie impérialiste du capital international

Le Plan Calcul échoue aussi parce qu'il tente de bâtir une informatique autonome dans un marché mondial déjà dominé par l'impérialisme américain, IBM en tête. Dans ce cadre, les multinationales américaines captent la valeur, imposent leurs standards et disposent de moyens financiers colossaux alimentés par l'exploitation mondiale.

Le capitalisme français, plus faible, ne peut rivaliser, même soutenu par l'État. La fusion CII–Honeywell–Bull est la démonstration finale de cette dépendance. En fait le Plan Calcul s'inscrit dans la hiérarchie mondiale des capitalismes. Les États-Unis sont la puissance impérialiste dominante, avec IBM comme monopole quasi mondial. Le capitalisme français tente de rattraper son retard en utilisant l'État, mais sans rompre avec le marché mondial ni avec les rapports impérialistes. Ainsi la domination technologique américaine ne pouvait être surmontée à l'intérieur du cadre capitaliste français. La fusion CII–Honeywell–Bull révèle la soumission structurelle au capital américain. La bourgeoisie française a tenté une "autonomie nationale" qu'elle était structurellement incapable d'atteindre.

4. Les travailleurs.euses relégués au rôle d'exécutants : une politique industrielle sans révolution des rapports de production

Le Plan Calcul a constamment marginalisé les salarié.es dans les décisions, ignoré leurs compétences et utilisé les restructurations pour flexibiliser et précariser.

On ne peut pas construire une industrie de pointe en excluant ceux qui produisent la valeur : les travailleurs.euses. Les licenciements, les fusions imposées et la gestion autoritaire illustrent la logique du capital : socialiser les coûts, privatiser les profits, discipliner la main-d'œuvre.

Le Plan Calcul est conçu par des hauts fonctionnaires, piloté par des ingénieurs-chefs et managers issus de grands corps et mis en œuvre sans consultation ni contrôle des travailleurs.euses de la CII, de Bull ou des autres entreprises du secteur.

Cette bureaucratie reproduit la logique capitaliste, à savoir, les restructurations autoritaires, les licenciements, les fusions imposées, l'absence de formation de masse et le fait de décider-en-haut / exécuter-en-bas.

5. Une stratégie capitaliste qui ne pouvait qu'échouer

Le Plan Calcul était condamné dès le départ du fait de sa dépendance à la concurrence mondiale, de l'absence de contrôle démocratique, de la priorité donnée à la rentabilité privée plutôt qu'au développement social, de la domination impérialiste américaine et des contradictions internes du capitalisme national.

Le Plan Calcul a montré que sans transformation sociale radicale, la modernisation technologique ne fait que reproduire la dépendance, la domination et l'échec.

Le Plan Calcul démontre que même avec des fonds publics massifs, même avec l'ambition nationale, même avec une structure semi-planifiée, le capitalisme est incapable d'organiser la production de manière rationnelle et cohérente.

Incitations contradictoires, rivalités internes, absence d'unité stratégique, et surtout primauté du profit conduisent à un échec annoncé. La modernisation capitaliste ne peut pas surmonter les contradictions du capitalisme lui-même. Seule une planification démocratique par les travailleurs.euses pourrait le faire.

Le numérique : une infrastructure stratégique du XXIème siècle

Longtemps considéré comme un simple secteur économique spécialisé, le numérique est devenu une infrastructure indispensable au fonctionnement des sociétés contemporaines. Les réseaux de communication, les centres de données, les logiciels, les plateformes numériques, les systèmes d'information et les capacités de calcul soutiennent désormais l'ensemble des activités économiques, administratives et sociales.

Cette évolution constitue une rupture historique. Comme l'électricité au début du XX^e siècle ou les réseaux ferroviaires au XIX^e siècle, le numérique est devenu une infrastructure générale de production. Son fonctionnement conditionne la continuité des services publics, la compétitivité des entreprises, la recherche scientifique, la défense nationale et l'exercice de nombreux droits fondamentaux.

Cette transformation traduit un changement profond dans le développement des forces productives. Les technologies numériques ne sont plus un secteur parmi d'autres. Elles constituent désormais un élément structurant de l'ensemble de l'économie.

1. Le numérique irrigue l'ensemble de l'économie

La spécificité du numérique réside dans son caractère transversal. Il intervient dans presque toutes les branches de l'activité économique. L'industrie utilise des logiciels de conception, des robots connectés, des systèmes de maintenance prédictive et des outils d'analyse de données. Les réseaux énergétiques reposent sur des systèmes numériques permettant de piloter la production, le transport et la distribution de l'électricité. Les transports dépendent de systèmes de navigation, de signalisation, de réservation et de supervision. Le secteur bancaire fonctionne grâce à des infrastructures informatiques complexes garantissant les paiements, les transactions financières et la sécurité des opérations. L'agriculture recourt à des technologies de précision, aux capteurs connectés et aux systèmes d'aide à la décision.

Dans chacun de ces domaines, le numérique n'est plus un outil complémentaire : il est devenu une condition du fonctionnement de l'activité productive.

2. Les services publics sont devenus dépendants du numérique

Les grandes entreprises françaises	
Entreprise	Activité principale
OVHcloud	Cloud
Dassault Systèmes	Logiciels industriels
STMicroelectronics	Semi-conducteurs
Thales	Défense et cybersécurité
Orange	Télécommunications
Eviden	Services numériques et cybersécurité

Les administrations publiques connaissent également une profonde transformation. Les services fiscaux, les collectivités territoriales, les organismes de sécurité sociale, les établissements scolaires, les universités et les hôpitaux utilisent désormais des systèmes d'information indispensables à leurs missions.

La dématérialisation des procédures facilite certaines démarches mais crée également de nouveaux défis comme la continuité des services, la cybersécurité, l'accessibilité, la protection des données personnelles et le maintien d'un accueil humain.

Cette dépendance renforce la nécessité de disposer d'infrastructures fiables, sécurisées et maîtrisées publiquement.

3. Le numérique est devenu un enjeu de souveraineté

Les infrastructures numériques occupent désormais une place comparable à celle des infrastructures énergétiques ou de transport.

Une interruption prolongée des réseaux numériques pourrait affecter les services hospitaliers, les réseaux électriques, les transports, les communications, les services financiers, les administrations et les capacités de défense.

Dans le même temps, une part importante des infrastructures stratégiques repose sur des technologies développées hors d'Europe.

Cette situation soulève plusieurs enjeux :

- Autonomie stratégique ;
- Sécurité nationale ;
- Protection des données ;
- Résilience des infrastructures ;
- Continuité des services essentiels.

La souveraineté numérique ne signifie pas l'autarcie technologique. Elle désigne la capacité d'un État à maîtriser les fonctions essentielles au fonctionnement de la société, à sécuriser ses infrastructures critiques et à conserver une marge de décision dans les domaines stratégiques.

4. Une nouvelle infrastructure comparable aux grands réseaux publics

L'histoire économique montre que certaines infrastructures ont progressivement été reconnues comme des biens d'intérêt général.

Les chemins de fer, les réseaux électriques, les télécommunications, la distribution de l'eau ou encore les infrastructures portuaires ont souvent nécessité une intervention importante des pouvoirs publics pour garantir leur développement, leur accessibilité et leur continuité.

Le numérique présente aujourd'hui des caractéristiques comparables :

- Investissements élevés ;
- Importance stratégique ;
- Effets de réseau ;
- Interdépendance entre les secteurs économiques ;
- Nécessité d'assurer un accès universel.

Dans cette perspective, il peut être considéré comme une infrastructure essentielle relevant, au moins pour ses composantes stratégiques, d'une responsabilité publique.

5. Les limites d'une régulation exclusivement marchande

Le développement du numérique s'est largement appuyé sur l'initiative privée, qui a joué un rôle majeur dans l'innovation, la diffusion des technologies et la création de nouveaux services. Toutefois, plusieurs limites apparaissent lorsque les infrastructures numériques deviennent indispensables au fonctionnement de la société.

Les logiques de rentabilité peuvent conduire à une concentration excessive des acteurs, à une dépendance envers quelques fournisseurs dominants ou à un sous-investissement dans certaines activités moins rentables mais essentielles pour l'intérêt général.

Par ailleurs, les externalités positives liées au numérique, diffusion des connaissances, interopérabilité, sécurité collective, formation des compétences, justifient une intervention publique afin de favoriser des investissements dont les bénéfices dépassent les intérêts immédiats des acteurs privés.

L'enjeu n'est pas d'opposer secteur public et secteur privé, mais de définir un cadre où les infrastructures stratégiques, les biens communs numériques et les missions d'intérêt général bénéficient d'une gouvernance adaptée.

6. Le numérique comme bien commun stratégique

La montée en puissance des données, des logiciels libres, des standards ouverts et des infrastructures partagées conduit également à repenser la notion de bien commun.

Certaines ressources numériques présentent des caractéristiques particulières :

- Elles peuvent être utilisées simultanément par un grand nombre d'acteurs ;
- Leur valeur augmente souvent avec leur diffusion ;
- Elles reposent sur des contributions collectives ;

- Elles nécessitent néanmoins une gouvernance garantissant leur pérennité et leur sécurité.

Cette approche invite à distinguer les activités relevant du marché concurrentiel de celles qui présentent un intérêt stratégique pour la collectivité. Dans cette perspective, le rôle de la puissance publique est d'assurer l'existence, la continuité et le développement de ces biens communs numériques.

7. Pourquoi un pôle public du numérique ?

Si le numérique est devenu une infrastructure stratégique, il apparaît nécessaire de disposer d'un outil capable de coordonner les politiques publiques, de soutenir les investissements de long terme et de renforcer la souveraineté technologique.

Le pôle public du numérique répond à cette ambition. Il aurait pour vocation de :

- Coordonner les investissements stratégiques ;
- Soutenir la recherche publique ;
- Développer les infrastructures numériques souveraines ;
- Favoriser les logiciels libres et les standards ouverts ;
- Renforcer les compétences nationales ;
- Accompagner la transformation numérique des services publics ;
- Favoriser la coopération entre les acteurs publics, industriels et scientifiques.

Son objectif ne serait pas de se substituer à l'ensemble des entreprises privées, mais de garantir que les infrastructures essentielles et les capacités stratégiques demeurent au service de l'intérêt général.

8. Conclusion

Le numérique est devenu l'une des principales infrastructures de la société contemporaine. Son importance économique, sociale et stratégique dépasse désormais largement le cadre d'un simple secteur industriel.

Cette évolution traduit un changement de nature des forces productives. Les technologies numériques constituent aujourd'hui un support indispensable à l'ensemble de la production et des services.

Cette transformation appelle une évolution des politiques publiques. De la même manière que les grandes infrastructures du XX^e siècle ont conduit à la création de services publics et d'opérateurs nationaux, le développement du numérique conduit à s'interroger sur les formes d'organisation les plus adaptées à la souveraineté, à la démocratie économique et à l'intérêt général.

Le projet de pôle public du numérique s'inscrit dans cette perspective. Les chapitres suivants présentent les principes qui pourraient guider sa création et son fonctionnement.

Les fondements du Pôle public du numérique

Le développement des technologies numériques transforme profondément l'économie, les services publics et les rapports sociaux. Les infrastructures numériques sont devenues indispensables au fonctionnement de la Nation, tandis que les données, les logiciels et les capacités de calcul constituent des ressources stratégiques.

Face à ces évolutions, la seule régulation par le marché apparaît insuffisante pour répondre aux enjeux de souveraineté, de continuité des services publics, de sécurité, d'emploi et d'aménagement du territoire.

Le projet de Pôle public du numérique répond à cette situation. Il vise à doter la France d'un outil de coordination, d'investissement et de planification démocratique capable d'accompagner le développement des forces productives numériques tout en orientant leur utilisation vers l'intérêt général. Il ne s'agit pas seulement de créer une nouvelle institution. Il s'agit d'adapter les formes d'organisation économique à un stade nouveau du développement des forces productives.

L'histoire économique montre que les grandes infrastructures ont souvent nécessité une intervention publique. Les réseaux ferroviaires, l'électricité, les télécommunications, les infrastructures portuaires ou encore le système hospitalier ont été progressivement reconnus comme relevant de l'intérêt général.

Le numérique présente aujourd'hui des caractéristiques comparables. Il conditionne le fonctionnement de l'économie, il soutient l'action des services publics, il participe à la sécurité nationale, il structure les échanges sociaux et il influence l'innovation et la recherche.

Pourtant, son développement demeure largement piloté par des acteurs privés dont les stratégies répondent avant tout à des logiques concurrentielles et financières. Le Pôle public du numérique a pour vocation d'assurer une maîtrise collective des infrastructures stratégiques sans remettre en cause la diversité des acteurs économiques.

1. Une conception fondée sur la démocratie économique

La CGT défend depuis longtemps l'idée que les choix économiques structurants doivent être soumis au débat démocratique. Le numérique ne fait pas exception. Les décisions relatives aux infrastructures, aux données, à l'intelligence artificielle ou aux plateformes influencent durablement, l'organisation du travail, l'accès aux services publics, les libertés individuelles, la compétitivité industrielle et la souveraineté nationale. Ces décisions ne peuvent relever exclusivement des marchés financiers ou des stratégies des grandes entreprises.

Le Pôle public du numérique repose ainsi sur une gouvernance associant l'État, les salarié.es, les organisations syndicales, les chercheurs, les collectivités territoriales, les entreprises publiques et les représentants des usagers. Cette gouvernance démocratique constitue l'une des conditions de sa légitimité.

3. Une logique de coopération

Contrairement à une vision reposant exclusivement sur la concurrence, le Pôle public privilégie la coopération entre les différents acteurs. Il ne vise pas à centraliser l'ensemble des activités numériques au sein d'une seule structure. Il cherche au contraire à coordonner les organismes publics de recherche, les entreprises publiques, les administrations, les collectivités territoriales, les établissements d'enseignement supérieur et les entreprises industrielles partenaires.

Cette coopération permettrait de mutualiser les investissements, de partager les compétences et de favoriser les innovations ouvertes.

4. Une politique industrielle de long terme

Le numérique nécessite des investissements dont les effets se mesurent sur plusieurs décennies. Le développement des semi-conducteurs, des centres de données, des infrastructures cloud ou de l'intelligence artificielle suppose une stabilité que les mécanismes du marché ne garantissent pas toujours.

Le Pôle public du numérique aurait pour mission d'élaborer une programmation pluriannuelle des investissements. Cette programmation porterait notamment sur les infrastructures critiques, la recherche publique, les logiciels stratégiques, les capacités nationales de calcul, la cybersécurité et la formation des professionnels.

Une telle planification ne vise pas à substituer l'État au marché dans tous les domaines, mais à assurer la cohérence des investissements concernant les secteurs stratégiques.

5. Un outil au service des territoires

Le développement du numérique doit également contribuer à la cohésion territoriale. Les inégalités d'accès aux infrastructures, aux compétences et aux services numériques demeurent importantes entre les métropoles, les villes moyennes, les territoires ruraux et les outre-mer.

Le Pôle public aurait pour mission de soutenir les collectivités territoriales afin de garantir une couverture numérique de qualité, un accès équitable aux services publics numériques, le développement des compétences locales et l'accompagnement des petites entreprises et des associations.

Cette dimension territoriale constitue une condition essentielle de l'égalité entre les citoyens.

6. Une articulation avec les autres politiques publiques

Le numérique ne peut être pensé isolément. Il entretient des liens étroits avec la politique industrielle, la transition écologique, l'éducation, la santé, la recherche, l'énergie et la défense. Le Pôle public aurait donc vocation à travailler en coordination avec les autres opérateurs publics afin de construire une stratégie cohérente de développement.

Cette approche transversale permettrait d'éviter la dispersion des moyens et de mieux articuler les politiques sectorielles.

7. Un projet de transformation économique

Le Pôle public du numérique ne constitue pas uniquement un instrument administratif. Il répond à une évolution profonde des forces productives. Le développement du numérique rend nécessaire une nouvelle organisation des capacités de recherche, des infrastructures, des investissements et des compétences. L'objectif est de faire prévaloir des logiques de coopération sur les logiques de rente, de favoriser l'innovation au service de l'intérêt général et de renforcer la maîtrise démocratique des technologies essentielles.

Cette orientation ne remet pas en cause le rôle des entreprises privées dans l'économie. Elle affirme en revanche que certains secteurs stratégiques doivent relever d'une responsabilité publique, afin de garantir la souveraineté nationale, la continuité des services et l'égalité entre les citoyens.

8. Conclusion

Le Pôle public du numérique constitue une réponse aux transformations profondes du capitalisme numérique. Il propose d'organiser les infrastructures stratégiques, la recherche, les investissements et les compétences autour d'une logique de coopération, de souveraineté et de démocratie économique.

Le pôle public du numérique : un outil de souveraineté numérique

La souveraineté numérique au cœur de la politique industrielle

La souveraineté numérique est devenue un enjeu majeur de la politique industrielle, de la sécurité nationale et du développement économique. Le numérique est devenu une infrastructure essentielle au fonctionnement de la société. Les administrations, les entreprises,

les services publics, les hôpitaux, les transports, l'industrie ou encore la recherche dépendent désormais de systèmes informatiques, de réseaux de communication et de centres de données qui conditionnent leur capacité d'action.

Dépendances technologiques

Domaine	Principaux acteurs
Cloud	AWS, Microsoft Azure, Google Cloud, OVHcloud
Systèmes d'exploitation	Microsoft, Apple, Google, Linux
Processeurs	Intel, AMD, ARM
Semi-conducteurs	TSMC, Samsung, STMicroelectronics
IA générative	OpenAI, Anthropic, Google, Mistral AI

Le tableau met en évidence les domaines où la France dispose d'acteurs nationaux ou européens et ceux où la dépendance à des fournisseurs étrangers reste forte.

Or, une part importante de ces infrastructures repose aujourd'hui sur des technologies développées et exploitées par de grandes entreprises privées étrangères, principalement les GAFAM (Google, Apple, Meta, Amazon et Microsoft). Cette situation crée une dépendance technologique qui dépasse la seule question économique. Elle touche également à la maîtrise des données, à la sécurité des systèmes d'information, à la continuité des services publics et à la capacité de l'État à définir

de manière autonome ses choix industriels. Dans ce contexte, la dépendance à des

technologies ou à des infrastructures contrôlées par des acteurs étrangers peut limiter les capacités d'action de la puissance publique et fragiliser la résilience de l'économie.

Dans cette approche, la souveraineté numérique ne signifie ni repli national ni autarcie technologique. Elle désigne la capacité de la Nation à maîtriser les technologies essentielles, les infrastructures critiques et les données stratégiques nécessaires à son développement économique, social et démocratique. Cette souveraineté s'inscrit également dans une perspective de coopération européenne et internationale fondée sur des partenariats équilibrés.

Protéger les infrastructures stratégiques

Le premier objectif d'un pôle public du numérique serait d'assurer la maîtrise collective des infrastructures considérées comme stratégiques. En effet, les infrastructures numériques constituent aujourd'hui des équipements d'intérêt général.

Cela concerne notamment les centres de données (data centers), les infrastructures cloud, les réseaux de télécommunications fixes et mobiles, les câbles sous-marins et les points d'échange Internet, les systèmes de calcul haute performance, les infrastructures de cybersécurité, les plateformes numériques utilisées par les administrations ainsi que les systèmes d'information des opérateurs d'importance vitale. Ces infrastructures constituent désormais des biens essentiels au même titre que les réseaux d'énergie, les transports ou les télécommunications. Leur importance croissante résulte du développement des forces productives. Le numérique est devenu un moyen de production indispensable à l'ensemble de l'économie. Dès lors, laisser ces infrastructures sous la dépendance d'intérêts privés, dont les stratégies répondent principalement à des objectifs de rentabilité, peut être perçu comme une contradiction entre les besoins collectifs de la société et les rapports de production existants.

Le pôle public aurait ainsi pour mission de garantir la continuité, la sécurité et la résilience de ces infrastructures en privilégiant des investissements de long terme plutôt qu'une logique de rentabilité financière immédiate.

Développer un cloud souverain

Le cloud computing est devenu la colonne vertébrale de l'économie numérique. Il permet l'hébergement des données, l'exécution des applications et le développement de nouveaux services.

Aujourd'hui, le marché mondial est largement dominé par quelques grands fournisseurs internationaux.

Cette situation crée des dépendances technologiques et économiques qui interrogent la capacité de la France à

Le cloud : une dépendance stratégique

Le cloud computing est devenu l'infrastructure de base du numérique. Les administrations, les hôpitaux, les entreprises, les collectivités territoriales et les établissements de recherche y hébergent une part croissante de leurs données et de leurs applications.

Le marché mondial est dominé par quelques grands acteurs, notamment Amazon Web Services (AWS), Microsoft Azure et Google Cloud. Cette concentration confère à ces entreprises une influence importante sur les infrastructures numériques utilisées dans de nombreux pays.

maîtriser les données stratégiques produites par les administrations, les entreprises et les citoyens.

Le Pôle public du numérique soutiendrait le développement d'une offre française et européenne de cloud de confiance reposant sur plusieurs principes :

- Hébergement des données sensibles sur des infrastructures répondant aux exigences nationales et européennes ;
- Interopérabilité entre les différentes plateformes ;
- Recours aux standards ouverts ;
- Complémentarité entre opérateurs publics et entreprises privées françaises ou européennes ;
- Priorité à la sécurité et à la continuité des services.

Pour la France, cette situation soulève plusieurs enjeux :

- Maîtrise de l'hébergement des données sensibles ;
- Résilience des infrastructures critiques ;
- Indépendance technologique ;
- Sécurité juridique ;
- Continuité des services publics.

Le développement d'une offre européenne et française de cloud constitue ainsi un élément important d'une stratégie de souveraineté numérique.

Renforcer les infrastructures de télécommunications

Les réseaux de télécommunications constituent le support matériel de la transformation numérique.

Le développement de la fibre optique, de la 5G, des futurs réseaux mobiles et des infrastructures très haut débit doit répondre à des objectifs d'aménagement équilibré du territoire.

Le Pôle public du numérique contribuerait à résorber les zones insuffisamment couvertes, renforcer la résilience des réseaux, soutenir les infrastructures des collectivités territoriales et développer les capacités de cybersécurité des opérateurs.

L'objectif est de garantir à l'ensemble de la population un accès de qualité aux services numériques.

Réduire la dépendance aux grandes plateformes numériques

La concentration du marché mondial autour de quelques grandes entreprises constitue une autre caractéristique du capitalisme numérique contemporain.

Les principaux services de cloud, les systèmes d'exploitation, les plateformes collaboratives ou encore les outils d'intelligence artificielle sont largement dominés par quelques groupes internationaux disposant de moyens financiers considérables. Cette concentration leur confère un pouvoir économique et technologique qui influence durablement les choix des administrations, des entreprises et des citoyens.

Cette dépendance limite les marges de manœuvre de la puissance publique et fragilise la souveraineté industrielle. Elle expose également les organisations françaises aux évolutions commerciales, techniques ou juridiques décidées hors du territoire national.

Le pôle public du numérique aurait pour objectif de réduire progressivement cette dépendance en développant des capacités nationales et européennes dans les domaines jugés

stratégiques : hébergement des données publiques, cloud, cybersécurité, intelligence artificielle, logiciels professionnels et infrastructures critiques.

L'objectif ne serait pas l'autarcie technologique, mais la capacité de choisir librement les solutions numériques utilisées par les acteurs publics et, lorsque cela est pertinent, par les entreprises.

Développer des alternatives publiques et des logiciels libres

La souveraineté numérique ne repose pas uniquement sur la propriété des infrastructures. Elle implique également la maîtrise des logiciels, des standards techniques et des compétences.

Dans cette perspective, le logiciel libre occupe une place importante. Son code source ouvert permet aux administrations, aux entreprises et aux chercheurs d'adapter les applications à leurs besoins, d'en vérifier le fonctionnement et de limiter les situations de dépendance vis-à-vis d'un fournisseur unique. Il présente plusieurs avantages :

- Transparence du code source ;
- Interopérabilité entre systèmes ;
- Limitation des situations de dépendance à un fournisseur unique ;
- Mutualisation des développements ;
- Amélioration de la sécurité grâce à l'auditabilité.

Le développement de solutions publiques ou fondées sur des logiciels libres contribuerait ainsi à renforcer la transparence, la sécurité et la pérennité des systèmes d'information. Il favoriserait également la coopération entre les organismes publics, les universités, les entreprises et les communautés de développement, tout en soutenant l'innovation nationale. Le pôle public du numérique pourrait coordonner ces initiatives en mutualisant les investissements, en finançant des projets stratégiques et en assurant la maintenance de solutions ouvertes répondant aux besoins des services publics.

La souveraineté numérique en Europe

Plusieurs initiatives européennes visent à renforcer les capacités technologiques du continent.

Elles concernent notamment :

- Les semi-conducteurs ;
- Le calcul haute performance ;
- La cybersécurité ;
- L'intelligence artificielle ;
- Les infrastructures de données ;
- Les technologies quantiques.

Ces programmes illustrent une prise de conscience croissante des enjeux liés à la maîtrise des technologies stratégiques.

Une stratégie nationale pour les données publiques

Les données produites par les administrations représentent une ressource essentielle pour l'action publique, la recherche et l'innovation.

Le Pôle public du numérique aurait pour mission de définir une stratégie nationale de gestion des données reposant sur plusieurs principes la protection des données personnelles, la sécurité des infrastructures d'hébergement, la qualité et l'interopérabilité des données le partage des données d'intérêt général dans un cadre juridique sécurisé et le développement de plateformes publiques de données.

Cette stratégie contribuerait à améliorer les politiques publiques tout en garantissant les droits des citoyens.

Développer les capacités nationales en cybersécurité

La multiplication des cyberattaques contre les administrations, les entreprises et les opérateurs d'infrastructures critiques renforce la nécessité d'investir durablement dans la cybersécurité.

Le Pôle public du numérique travaillerait en coordination avec les organismes compétents afin de renforcer les capacités nationales de prévention, de développer la recherche en cybersécurité, de soutenir les entreprises spécialisées, de former les professionnels et de diffuser les bonnes pratiques auprès des administrations et des collectivités.

La cybersécurité constitue un investissement indispensable à la souveraineté numérique.

Une coopération européenne renforcée

La souveraineté numérique ne peut être envisagée uniquement à l'échelle nationale. Les investissements nécessaires dans les semi-conducteurs, le calcul intensif, l'intelligence artificielle ou les réseaux dépassent souvent les capacités d'un seul État.

Le Pôle public du numérique participerait activement aux programmes européens de recherche, d'innovation et d'investissement afin de développer des infrastructures communes, de renforcer les capacités industrielles européennes, de promouvoir les standards ouverts, de soutenir les projets de recherche collaborative et de favoriser une autonomie stratégique européenne.

Cette coopération repose sur le principe d'une souveraineté partagée entre les États membres de l'Union européenne dans les domaines où une action commune est plus efficace.

Le rôle du Pôle public du numérique

Afin de mettre en œuvre cette stratégie, le Pôle public du numérique exercerait plusieurs missions :

- Coordonner les investissements publics dans les infrastructures stratégiques ;
- Soutenir les acteurs industriels français et européens ;
- Développer une expertise publique de haut niveau ;
- Favoriser les coopérations entre recherche, industrie et administrations ;
- Suivre les indicateurs de souveraineté numérique ;
- Publier un rapport annuel sur l'état des infrastructures nationales.

Il agirait en complément des opérateurs existants et contribuerait à renforcer la cohérence de l'action publique.

Une réponse aux contradictions du capitalisme numérique

La concentration des infrastructures numériques entre les mains d'un petit nombre de groupes privés constitue l'une des contradictions du capitalisme contemporain. Alors que la production

des connaissances, des logiciels et des réseaux mobilise un travail largement collectif, leur contrôle demeure concentré entre quelques acteurs disposant d'un pouvoir économique considérable.

La création d'un pôle public du numérique est alors envisagée comme une réponse à cette contradiction. En socialisant la maîtrise des infrastructures stratégiques et en développant des outils numériques relevant de l'intérêt général, il s'agirait de mettre le développement des forces productives au service des besoins de la société plutôt que des seules logiques de marché.

Dans cette conception, la souveraineté numérique ne constitue pas seulement un objectif technique ou industriel. Elle devient un levier de démocratie économique, de sécurité nationale et de développement social, en donnant à la collectivité les moyens de maîtriser un secteur désormais essentiel à l'ensemble de l'économie.

Service public numérique accessible à tous

La transformation numérique modifie profondément les relations entre les citoyens, les administrations, les entreprises et les services publics. Les démarches administratives, l'accès aux soins, l'éducation, la formation, l'emploi ou encore la culture passent désormais largement par des outils numériques.

Cette évolution offre de nouvelles possibilités en matière de simplification des procédures, de diffusion des connaissances et d'amélioration des services. Elle comporte également des risques : exclusion des publics les plus fragiles, fracture territoriale, dépendance aux grandes plateformes privées et recul de l'accueil humain.

Le numérique doit être considéré comme un levier d'émancipation et non comme un facteur supplémentaire d'inégalités. Le service public numérique doit donc garantir un accès universel, préserver les droits des usagers et compléter, sans s'y substituer, les services publics de proximité.

Faire du numérique un droit universel

Le numérique ne constitue plus un simple secteur économique ou un ensemble de technologies. Il est devenu une composante essentielle de la vie quotidienne et un facteur déterminant de l'exercice des droits fondamentaux. Accéder à un emploi, effectuer des démarches administratives, consulter un professionnel de santé, suivre une formation ou participer à la vie démocratique nécessite désormais l'utilisation d'outils numériques.

Cette évolution traduit le développement des forces productives. Le numérique est devenu une infrastructure indispensable à la reproduction de la vie sociale et économique. Dès lors, son accès ne peut être abandonné aux seules logiques du marché. Comme l'énergie, les transports, l'eau ou les télécommunications, il relève de l'intérêt général et doit être organisé comme un véritable service public.

L'objectif d'un pôle public du numérique est ainsi de garantir à chaque citoyen un accès égal aux services numériques essentiels, indépendamment de son revenu, de son lieu d'habitation, de son âge ou de sa situation sociale.

Le numérique au service des grandes missions publiques

Le service public numérique devra accompagner les principales politiques publiques.

Santé

Développer des systèmes d'information sécurisés, favoriser l'interopérabilité des logiciels hospitaliers et garantir la confidentialité des données médicales.

Éducation

Mettre à disposition des établissements des ressources numériques de qualité, promouvoir les logiciels libres dans l'enseignement et renforcer les compétences numériques des élèves et des enseignants.

Justice

Garantir un accès sécurisé aux procédures dématérialisées tout en maintenant un accueil physique pour les usagers.

Emploi

Développer des plateformes publiques favorisant l'accès à la formation, à l'orientation et aux services de l'emploi.

Culture

Faciliter l'accès aux œuvres, aux archives et aux ressources numériques publiques, tout en soutenant la diversité culturelle.

Lutter contre la fracture numérique

Malgré la généralisation des technologies numériques, de fortes inégalités persistent. Elles concernent l'accès aux équipements, la qualité des connexions, les compétences numériques et la capacité à utiliser les services dématérialisés. Ainsi malgré la diffusion des technologies numériques, des inégalités importantes persistent. Certaines personnes rencontrent des difficultés liées à l'absence d'équipements adaptés, à une couverture insuffisante des réseaux, au coût des abonnements, au manque de compétences numériques, à des situations de handicap et à l'isolement géographique ou social. La fracture numérique recouvre ainsi des dimensions matérielles, territoriales, sociales et culturelles.

Les populations les plus modestes, les personnes âgées, les habitants des territoires ruraux ou certains quartiers populaires sont souvent les premières touchées. La dématérialisation croissante des services publics peut ainsi conduire à une nouvelle forme d'exclusion lorsque les usagers ne disposent ni des équipements ni des connaissances nécessaires.

Cette fracture numérique n'est pas un phénomène accidentel. Elle reflète les inégalités produites par les rapports sociaux existants. Lorsque l'accès au numérique dépend principalement du pouvoir d'achat ou des stratégies commerciales des opérateurs privés, les inégalités sociales tendent à se reproduire et parfois à s'aggraver.

Le pôle public du numérique aurait pour mission de réduire ces inégalités en garantissant une couverture numérique de qualité sur l'ensemble du territoire et en développant des dispositifs d'accompagnement de proximité. Il élaborera, avec les collectivités territoriales et les opérateurs publics, un plan national de réduction de ces inégalités.

Garantir un accès universel aux services numériques essentiels

Le développement des services publics numériques doit répondre à un principe fondamental : l'égalité d'accès. Les services publics numériques devront être conçus selon le principe de l'accessibilité universelle. Cela implique le respect des normes d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap, des interfaces simples et compréhensibles, des démarches administratives adaptées aux différents publics, des dispositifs multilingues lorsque cela est nécessaire et la possibilité d'un accompagnement humain. L'accessibilité ne constitue pas une option technique, mais une exigence démocratique.

Chaque citoyen doit pouvoir accéder simplement aux démarches administratives, aux services de santé, aux plateformes éducatives, aux dispositifs de formation, aux services de justice ou aux prestations sociales dans des conditions garantissant la sécurité, la confidentialité et la protection des données personnelles.

Cette universalité suppose des infrastructures publiques robustes, des logiciels interopérables, des interfaces accessibles aux personnes en situation de handicap et une présence humaine permettant d'accompagner les usagers qui en ont besoin.

Dans cette perspective, la numérisation ne doit jamais conduire à la disparition du service public de proximité. Les outils numériques doivent compléter l'accueil physique et non s'y substituer systématiquement.

Le pôle public du numérique assurerait ainsi le développement de plateformes publiques répondant aux exigences de continuité, d'égalité et de neutralité qui caractérisent les missions de service public.

Former les citoyens aux usages numériques essentiels

La maîtrise des outils numériques est devenue une condition de l'exercice de nombreux droits. Elle constitue désormais un enjeu d'émancipation individuelle et collective.

La formation au numérique doit relever d'une politique publique ambitieuse. Elle doit être accessible tout au long de la vie et permettre à chacun d'acquérir les compétences nécessaires pour utiliser les services numériques, protéger ses données personnelles, comprendre les mécanismes de l'intelligence artificielle et exercer un regard critique sur les technologies.

Cette politique de formation concerne les élèves, les étudiants, les salarié.es, les demandeurs d'emploi, les retraités ainsi que les agents des services publics. Elle suppose des investissements durables dans l'Éducation nationale, l'enseignement supérieur, la formation professionnelle et l'éducation populaire.

Le développement des connaissances constitue une condition essentielle de l'émancipation des travailleurs.euses. La maîtrise des technologies numériques ne doit pas être réservée à

une minorité de spécialistes, mais devenir un bien commun accessible à l'ensemble de la population.

Le Pôle public du numérique coordonnera des actions visant à développer les compétences numériques tout au long de la vie. Ces actions concerneront notamment l'enseignement scolaire, l'enseignement supérieur, la formation professionnelle, l'éducation populaire, les personnes en recherche d'emploi et les seniors.

Les formations porteront sur les usages essentiels du numérique, la protection des données personnelles, la cybersécurité, les logiciels libres, l'esprit critique face aux contenus numériques et les usages responsables de l'intelligence artificielle.

Le numérique comme nouveau « service public »

Le développement du numérique transforme profondément les conditions de production, de travail et d'accès aux droits. Dans cette situation, un pôle public du numérique ne se limiterait pas à produire des technologies ou à gérer des infrastructures. Il aurait également pour mission de garantir l'égalité d'accès aux services essentiels et de faire du numérique un droit effectif pour tous.

L'accès aux services publics est un principe fondamental de la République. À l'heure de la dématérialisation, ce principe implique que chaque citoyen puisse utiliser les outils numériques nécessaires pour accomplir ses démarches. Le service public numérique a pour vocation de garantir un accès simple aux services administratifs, la continuité du service sur l'ensemble du territoire, la sécurité des échanges numériques, l'égalité de traitement des usagers et la protection des données personnelles. Cette ambition suppose des investissements dans les infrastructures, les logiciels, les compétences et l'accompagnement des usagers.

Cette orientation répond à une contradiction du capitalisme numérique. Alors que les technologies permettent une diffusion sans précédent des connaissances et des services, leur accès demeure inégal en raison des logiques marchandes. Le service public du numérique vise précisément à dépasser cette contradiction en organisant la production et la diffusion des outils numériques selon les principes d'égalité, de solidarité et d'intérêt général.

Ainsi conçu, le numérique devient non seulement un facteur de développement économique, mais également un instrument de cohésion sociale, de démocratie et d'émancipation collective.

Maintenir un accueil humain

La dématérialisation ne doit pas conduire à la disparition des guichets physiques ou des accueils téléphoniques. Le numérique doit compléter les services publics, sans remplacer la relation humaine lorsque celle-ci est nécessaire.

Le Pôle public du numérique veillera à ce que chaque démarche importante puisse bénéficier d'un accompagnement personnalisé, les personnes éloignées du numérique disposent de

solutions alternatives et les agents publics soient formés à accompagner les usagers dans leurs démarches.

Cette complémentarité entre outils numériques et présence humaine constitue un principe essentiel du service public.

Des services publics numériques de confiance

La confiance constitue une condition indispensable au développement des usages numériques.

Les administrations devront garantir la confidentialité des données, la transparence des traitements automatisés, la sécurité des systèmes d'information, la qualité des services et la continuité du fonctionnement des plateformes publiques.

Le Pôle public du numérique élaborera des référentiels communs de qualité et de sécurité afin d'assurer un niveau homogène de service sur l'ensemble du territoire.

Le rôle des collectivités territoriales

Les collectivités territoriales jouent un rôle essentiel dans l'accompagnement des citoyens.

Le Pôle public du numérique développera des partenariats avec les régions, les départements, les communes et leurs groupements afin de soutenir les espaces publics numériques, développer les maisons France Services, accompagner les projets locaux d'inclusion numérique, mutualiser les outils informatiques et renforcer les compétences des agents territoriaux.

Cette coopération contribuera à réduire les inégalités territoriales.

Le rôle du Pôle public du numérique

Le Pôle public du numérique coordonnera la stratégie nationale de développement du service public numérique.

À ce titre, il aura notamment pour missions de définir des référentiels communs, soutenir les investissements des administrations, accompagner les collectivités territoriales, favoriser les logiciels libres et les standards ouverts, évaluer la qualité des services numériques publics et mesurer les progrès réalisés en matière d'inclusion numérique.

Il veillera à ce que les transformations numériques demeurent au service des citoyens et de l'intérêt général.

Conclusion

Le développement du numérique ne doit pas conduire à une remise en cause des principes fondateurs du service public. Au contraire, il offre l'occasion de renforcer l'égalité d'accès aux droits, d'améliorer la qualité des services rendus et de développer de nouvelles formes de coopération entre les administrations et les citoyens.

Un véritable service public numérique repose sur trois principes : l'universalité, la proximité et la solidarité. Il garantit que chacun puisse accéder aux services essentiels, indépendamment de son âge, de ses revenus, de son lieu de résidence ou de ses compétences numériques.

Gouvernance démocratique des données : Faire de la donnée un bien commun

Les données constituent aujourd'hui l'une des principales ressources de l'économie numérique. Produites par les citoyens, les administrations, les entreprises, les services publics et les objets connectés, elles alimentent les systèmes d'information, les plateformes numériques, les modèles d'intelligence artificielle et les politiques publiques.

Cette accumulation massive de données représente un potentiel considérable pour la recherche, l'innovation, la santé, l'aménagement du territoire ou encore la transition écologique. Elle soulève également des questions fondamentales : qui produit les données ? Qui les contrôle ? Qui en tire la valeur économique ? Comment garantir les droits des citoyens et l'intérêt général ?

Les données sont le produit d'une activité sociale collective. Elles ne peuvent être réduites à une simple marchandise. Leur gouvernance doit répondre à des principes de démocratie, de transparence, de protection des libertés individuelles et de souveraineté numérique.

Les données, une nouvelle richesse collective

Le développement du numérique a profondément transformé les modes de production. L'économie numérique repose de plus en plus sur la capacité à collecter, traiter et valoriser des données. Les données sont devenues une ressource essentielle pour l'économie, la recherche, les services publics et l'intelligence artificielle. Elles permettent d'optimiser les processus industriels, d'améliorer les politiques publiques, de développer l'intelligence artificielle, de soutenir la recherche scientifique, de développer de nouveaux services et de

produire des connaissances, de mieux orienter les politiques publiques et de favoriser l'innovation. Elles sont devenues un facteur de production à part entière, au même titre que les infrastructures, les compétences ou les technologies.

Cette évolution traduit une nouvelle étape du développement des forces productives. Les données sont produites quotidiennement par l'activité de millions de citoyen.nes, de travailleurs.euses, d'usagers des services publics et d'entreprises. Elles sont le résultat d'un travail social collectif, rendu possible par l'ensemble des infrastructures numériques et des activités humaines.

Pourtant, cette richesse collective est aujourd'hui largement captée par quelques grandes plateformes numériques qui la transforment en source de profits, de pouvoir économique et d'influence politique. Les données deviennent ainsi un nouvel objet d'accumulation du capital. Cette concentration constitue l'une des principales contradictions du capitalisme numérique : une production collective des données s'accompagne d'une appropriation privée de leur valeur.

Les données : une ressource stratégique

Les données constituent aujourd'hui un facteur essentiel de création de valeur.

Elles sont utilisées pour :

- Entraîner les modèles d'intelligence artificielle ;
- Améliorer les services publics ;
- Optimiser les processus industriels ;
- Développer la recherche scientifique ;
- Soutenir les politiques publiques.

Leur gouvernance soulève plusieurs questions :

- Protection de la vie privée ;
- Sécurité ;
- Transparence ;
- Partage ;
- Accès à des fins de recherche ;
- Maîtrise publique des données d'intérêt général.

Dans cette perspective, certaines catégories de données peuvent être considérées comme relevant d'une gestion d'intérêt général.

Le pôle public du numérique a vocation à répondre à cette contradiction en organisant une gouvernance démocratique des données fondée sur l'intérêt général.

Protéger les données personnelles

La protection des données personnelles constitue un droit fondamental. Les informations relatives à la santé, au travail, à l'éducation, aux déplacements ou à la vie privée ne peuvent être considérées comme de simples marchandises. Le développement des services numériques et de l'intelligence artificielle ne peut conduire à une remise en cause de la vie privée.

Le développement des plateformes numériques, de l'intelligence artificielle et des objets connectés a multiplié les possibilités de collecte, de traitement et de commercialisation des données individuelles. Cette évolution accroît les risques de surveillance, de profilage, de discrimination algorithmique et d'utilisation commerciale non maîtrisée.

Le pôle public du numérique aurait pour mission de garantir un haut niveau de protection des données personnelles en s'appuyant sur plusieurs principes :

- La limitation de la collecte aux seules données nécessaires ;
- Le contrôle effectif par les citoyens de l'utilisation de leurs informations (consentement et informations claires);
- L'hébergement sécurisé des données sensibles sur des infrastructures maîtrisées publiquement ;
- Limitation de la durée de conservation ;
- Droit d'accès, de rectification et d'effacement ;
- Le respect strict du droit à la vie privée et des libertés individuelles.

Une attention particulière sera portée aux données sensibles, notamment celles relatives à la santé, à la protection sociale, à la situation familiale ou aux opinions personnelles.

Cette protection ne constitue pas un frein à l'innovation mais une condition de la confiance dans les services numériques.

Encadrer les algorithmes publics et privés

Les algorithmes interviennent aujourd'hui dans des domaines de plus en plus nombreux : recrutement, crédit bancaire, santé, justice, transports, sécurité, attribution de prestations sociales ou orientation scolaire.

Leur utilisation peut améliorer l'efficacité des organisations, mais elle soulève également des questions démocratiques majeures. Les décisions automatisées peuvent reproduire des discriminations, manquer de transparence ou devenir impossibles à contester lorsque leur fonctionnement reste opaque.

Les algorithmes ayant un impact significatif sur les droits des citoyens ou sur les conditions de travail doivent être soumis à un contrôle démocratique. Le pôle public du numérique pourrait ainsi mettre en œuvre plusieurs principes :

- La transparence des critères utilisés par les algorithmes publics ;
- La possibilité d'audits indépendants des systèmes d'intelligence artificielle ;
- L'explicabilité des décisions automatisées ;
- Le maintien d'une intervention humaine pour les décisions les plus sensibles ;
- L'information des citoyens et des salarié.es lorsqu'un traitement algorithmique les concerne ;
- Le recours à des standards ouverts ;
- La publication des méthodologies lorsque cela est compatible avec les exigences de sécurité.

L'objectif est de garantir que les outils numériques demeurent au service de l'intérêt général et non l'inverse. La transparence renforce la confiance des citoyens et contribue à prévenir les discriminations.

Auditabilité et contrôle démocratique

La gouvernance démocratique suppose que les systèmes numériques puissent être évalués de manière indépendante. Le Pôle public du numérique mettra en place des procédures d'audit portant notamment sur la sécurité informatique, la qualité des données, les performances des algorithmes, les risques de biais et le respect des exigences juridiques et éthiques.

Ces audits pourront être réalisés par des organismes publics, des autorités indépendantes ou des équipes de recherche disposant des compétences nécessaires. Les principaux résultats seront rendus publics, sous réserve des exigences liées à la sécurité nationale et à la protection des secrets protégés par la loi.

Reconnaître la donnée comme un bien commun

Les données produites collectivement participent désormais au développement des forces productives. Elles alimentent la recherche scientifique, les politiques publiques, les innovations industrielles et les systèmes d'intelligence artificielle.

Cette richesse ne peut être réduite à une marchandise destinée à être exploitée exclusivement selon les intérêts du marché. Sans remettre en cause la protection des données personnelles ni les droits de propriété intellectuelle, certaines catégories de données présentant un intérêt collectif, notamment les données publiques, scientifiques, environnementales ou produites dans le cadre des services publics, pourraient être reconnues comme des biens communs.

Cette reconnaissance impliquerait un accès ouvert lorsque cela est compatible avec la protection de la vie privée, une gouvernance associant les pouvoirs publics, les chercheurs, les salarié.es, les citoyens et les représentants de la société civile et des règles garantissant que leur utilisation contribue au développement économique, social et environnemental du pays.

Le pôle public du numérique aurait pour mission d'organiser cette gouvernance collective afin d'assurer un usage équitable, transparent et durable des données. Il défend la reconnaissance de certaines catégories de données comme des biens communs. Il s'agit notamment des données publiques, des données scientifiques financées sur fonds publics, des données environnementales, des données statistiques d'intérêt général et des données produites dans le cadre des missions de service public.

La notion de bien commun n'exclut pas toute utilisation économique. Elle implique que la gestion de ces données réponde à des principes de transparence, d'équité, de sécurité et d'intérêt général. Leur exploitation doit être encadrée afin de préserver les droits des citoyens et de favoriser l'innovation au bénéfice de l'ensemble de la société.

Développer des plateformes publiques de données

Afin de faciliter la coopération entre les administrations, les chercheurs et les acteurs économiques, le Pôle public du numérique favorisera le développement de plateformes publiques sécurisées. Ces plateformes auront pour objectifs le partage des données d'intérêt

général, l'interopérabilité entre les administrations, le soutien à la recherche publique, le développement de services innovants et la réduction des coûts liés à la duplication des infrastructures.

Le partage des données devra toujours respecter les règles relatives à la protection de la vie privée et aux secrets protégés par la loi.

Les données au service de la recherche et de l'innovation

Les données constituent une ressource essentielle pour la recherche scientifique.

Le Pôle public du numérique encouragera les infrastructures nationales de données de recherche, la science ouverte, le partage sécurisé des données entre laboratoires, la mutualisation des ressources de calcul et le développement d'ensembles de données de référence pour l'intelligence artificielle.

Cette politique contribuera à renforcer les capacités scientifiques françaises tout en garantissant une utilisation responsable des données.

Une démocratie numérique au service de l'intérêt général

Le développement du numérique ne se limite pas à une transformation technologique. Il modifie profondément les rapports de pouvoir, les modes de production et les formes de décision.

La maîtrise démocratique des données constitue un enjeu central du dépassement des contradictions du capitalisme numérique. Alors que les données sont produites par l'activité collective de la société, leur contrôle ne peut être laissé aux seuls intérêts économiques des grandes plateformes.

Le pôle public du numérique aurait ainsi pour vocation d'instaurer une véritable démocratie numérique fondée sur la transparence, le contrôle citoyen et la participation des travailleurs.euses à la gouvernance des systèmes d'information. La donnée serait reconnue non comme un simple actif économique, mais comme une ressource stratégique au service de la collectivité, de la recherche, des services publics et du développement humain.

Dans cette conception, la gouvernance démocratique des données devient un pilier essentiel de la souveraineté numérique, de la protection des libertés et de la démocratie économique.

La gestion des données ne peut être confiée exclusivement à des acteurs économiques ou techniques.

Le Pôle public du numérique mettra en place une gouvernance associant les représentants de l'État, les collectivités territoriales, les chercheurs, les organisations syndicales, les représentants des salarié.es, les associations d'usagers et les autorités compétentes en matière de protection des données.

Cette gouvernance permettra de débattre des orientations stratégiques, d'évaluer les politiques publiques et de garantir une gestion transparente des ressources numériques.

Le rôle du Pôle public du numérique

Le Pôle public du numérique exercera plusieurs missions dans le domaine des données :

- Elaborer une stratégie nationale de gouvernance des données ;
- Coordonner les infrastructures publiques de données ;
- Promouvoir les standards ouverts et l'interopérabilité ;
- Soutenir les projets de recherche utilisant des données d'intérêt général ;
- Accompagner les administrations dans la mise en conformité de leurs systèmes ;
- Publier chaque année un rapport sur l'état de la gouvernance des données en France.

Il travaillera en coopération avec les autorités compétentes afin de garantir la cohérence des politiques publiques.

Conclusion

Les données constituent désormais une ressource stratégique au cœur du développement économique, scientifique et démocratique. Leur gouvernance ne peut être laissée aux seules logiques de marché ni à des choix exclusivement techniques.

Les données produites par l'activité collective doivent être gérées selon des principes de transparence, de responsabilité, de protection des droits fondamentaux et d'intérêt général.

Le Pôle public du numérique a vocation à organiser cette gouvernance démocratique, en conciliant innovation, sécurité, recherche et souveraineté.

L'emploi, le travail et les qualifications : Faire du numérique un levier de progrès social

La révolution numérique transforme profondément le travail. Les technologies de l'information, l'automatisation, l'intelligence artificielle et les plateformes numériques modifient les métiers, les qualifications, l'organisation de la production et les conditions d'emploi.

Ces transformations ne sont pas neutres. Elles peuvent améliorer les conditions de travail, réduire les tâches répétitives et favoriser l'innovation. Elles peuvent également conduire à une intensification du travail, à une précarisation de l'emploi ou à une déqualification lorsque les choix technologiques sont principalement guidés par des objectifs de rentabilité financière.

Le développement des forces productives numériques doit s'accompagner d'un développement des droits des travailleurs.euses. Le progrès technique n'a de sens que s'il se traduit par un progrès social.

Le travail au cœur de la transformation numérique

La révolution numérique transforme profondément l'organisation du travail, les qualifications et les modes de production. L'informatique, l'intelligence artificielle, l'automatisation et les technologies de la donnée modifient l'ensemble des secteurs économiques, des services publics comme des entreprises privées.

Les salarié.es utilisent quotidiennement des logiciels de gestion, des outils collaboratifs, des plateformes numériques, des systèmes automatisés, des applications d'intelligence artificielle et des objets connectés. Ils créent également de nouveaux métiers :

- Ingénieur en intelligence artificielle ;
- Spécialiste cybersécurité ;
- Administrateur cloud ;
- Développeur logiciel ;
- Data scientist ;
- Architecte systèmes ;

Le numérique en France : principaux indicateurs

Indicateur	Valeur	Source
Contribution du numérique au PIB	CA 365 milliards d'euros 2022 Va 145 milliards d'euros 2022 3,5% du PIB	INSEE
Nombre d'entreprises du secteur	369 000 en 2022, 8,9% du secteur marchand. 6,9% des emplois marchands	INSEE
Nombre d'emplois directs	1,3 millions + 1,5 millions non salarié.es	DARES / INSEE
Dépenses nationales de R&D numérique	61,5 milliards d'euros en 2023	MESR

- Technicien réseaux.

Cette évolution nécessite une politique ambitieuse de qualification et de formation.

Ces évolutions traduisent le développement des forces productives. Les technologies numériques permettent d'accroître les capacités de production, d'améliorer l'accès à l'information et de développer de nouveaux services. Cependant, sous l'effet des rapports de production capitalistes, ces gains de productivité ne bénéficient pas aux travailleurs.euses. Ils peuvent s'accompagner de restructurations, d'externalisations, d'une intensification du travail ou d'une précarisation de l'emploi.

La transformation numérique doit être mise au service du progrès social. Le développement des technologies doit permettre d'améliorer les conditions de travail, de sécuriser les parcours professionnels et de renforcer les qualifications plutôt que de fragiliser les salarié.es.

Le pôle public du numérique aurait pour mission d'inscrire cette transformation dans une logique de développement de l'emploi, de stabilité et de démocratie au travail.

Stabiliser les emplois numériques dans le secteur public

Les administrations, les collectivités territoriales, les établissements de santé, les universités et les opérateurs publics dépendent de plus en plus des compétences numériques. Pourtant, ces activités sont souvent exercées dans des conditions marquées par la multiplication des contrats précaires, le recours à des prestataires extérieurs et les difficultés de recrutement. On peut dire que le secteur numérique se caractérise par un recours important à la sous-traitance, à l'externalisation et aux prestations de services.

Cette situation fragilise la continuité du service public, entraîne une perte de compétences internes, fragilise les collectifs de travail et réduit

Le numérique et l'emploi

Le secteur numérique représente plusieurs centaines de milliers d'emplois en France et continue de recruter dans des domaines tels que :

- Développement logiciel ;
- Cybersécurité ;
- Intelligence artificielle ;
- Science des données ;
- Administration des systèmes ;
- Electronique.

Les besoins en compétences demeurent élevés, ce qui justifie des investissements importants dans la formation initiale, l'apprentissage, la formation continue et la reconversion professionnelle. L'amélioration des conditions de travail et la sécurisation des parcours professionnels constituent également des enjeux majeurs.

la capacité de l'État à maîtriser ses propres systèmes d'information.

Le pôle public du numérique aurait pour objectif de renforcer durablement les équipes publiques en privilégiant le recrutement d'agents qualifiés sur des emplois pérennes, la valorisation des métiers du numérique dans la fonction publique, des parcours professionnels attractifs et une politique salariale permettant de fidéliser les compétences. Il favorisera la réinternalisation des compétences stratégiques et la réduction du recours systématique aux prestations externes.

Dans cette approche, les compétences numériques constituent un patrimoine collectif qui doit être développé et préservé au sein des services publics.

Lutter contre l'externalisation massive

Depuis plusieurs décennies, une part importante des activités informatiques est confiée à des Entreprises de Services du Numérique (ESN) ou à des prestataires internationaux.

Si cette organisation peut répondre ponctuellement à des besoins spécifiques, son extension permanente conduit à une perte de maîtrise des compétences, à une dépendance vis-à-vis de fournisseurs privés et à une fragmentation des collectifs de travail.

Cette externalisation participe d'un mouvement plus large de mise en concurrence du travail. Elle favorise une logique de réduction des coûts qui peut se traduire par une dégradation des conditions d'emploi, une intensification du travail et une diminution de la capacité stratégique des organisations publiques.

Le pôle public du numérique aurait pour ambition de réinternaliser progressivement les fonctions informatiques stratégiques. Les activités liées aux infrastructures critiques, à la cybersécurité, aux systèmes d'information de l'État ou aux données publiques devraient être assurées prioritairement par des personnels publics disposant des moyens nécessaires à l'exercice de leurs missions.

L'externalisation demeurerait possible pour des besoins ponctuels, mais elle ne constituerait plus le mode d'organisation dominant des activités numériques.

Soutenir la formation continue et la reconversion professionnelle

L'évolution rapide des technologies impose une adaptation permanente des compétences. L'intelligence artificielle, la cybersécurité, les logiciels libres, le cloud, les données massives ou encore le calcul haute performance transforment régulièrement les métiers du numérique.

Cette évolution ne doit pas conduire à l'obsolescence des qualifications ni à l'exclusion des salarié.es les plus fragiles. La formation professionnelle constitue un droit fondamental et un investissement indispensable au développement économique.

Le pôle public du numérique aurait pour mission de coordonner une politique ambitieuse de formation continue reposant sur plusieurs principes :

- Garantir à chaque salarié.e un accès régulier à la formation tout au long de sa carrière ;
- Anticiper les évolutions technologiques afin d'accompagner les transformations des métiers ;
- Développer les formations dans les domaines stratégiques du numérique ;
- Favoriser les reconversions professionnelles vers les métiers en tension ;

- Renforcer les coopérations entre les organismes de formation, les universités, les écoles d'ingénieurs, les entreprises publiques et les partenaires sociaux.

Il élaborera une stratégie nationale des compétences numériques qui concernera la formation initiale, la formation professionnelle continue, la reconversion des salarié.es, l'enseignement supérieur et les écoles d'ingénieurs et les universités. Les domaines prioritaires seront notamment la cybersécurité, l'intelligence artificielle, le développement logiciel, le cloud computing, l'administration des systèmes, l'électronique et les semi-conducteurs, la science des données.

Le développement des qualifications participe directement de l'émancipation des travailleurs.euses. La maîtrise des technologies numériques ne doit pas être réservée à une élite technique mais devenir un bien partagé par l'ensemble du monde du travail.

Accompagner les mutations professionnelles

L'automatisation et l'intelligence artificielle modifieront de nombreux métiers au cours des prochaines décennies. Le rôle des pouvoirs publics n'est pas d'empêcher ces évolutions, mais de les accompagner afin qu'elles bénéficient aux travailleurs.euses comme à la société.

Le Pôle public du numérique favorisera l'anticipation des évolutions des métiers, les dispositifs de reconversion, la validation des acquis de l'expérience, les passerelles entre secteurs professionnels et l'accompagnement individualisé des salarié.es concerné.es.

L'objectif est de sécuriser les parcours professionnels tout au long de la vie.

Améliorer les conditions de travail

Le numérique peut contribuer à améliorer la santé et la sécurité au travail lorsqu'il est conçu au service des salarié.es.

Cependant, certaines pratiques peuvent avoir des effets négatifs comme la surcharge informationnelle, la surveillance excessive, l'intensification des rythmes, la multiplication des indicateurs de performance et l'effacement des frontières entre vie professionnelle et vie personnelle.

Le Pôle public du numérique encouragera des démarches associant les représentants des salarié.es dès la conception des outils numériques. Les projets devront intégrer une évaluation de leurs effets sur l'organisation du travail, la santé, les qualifications, l'égalité professionnelle et la qualité de vie au travail.

Le numérique au service de l'emploi et du progrès social

Le développement des technologies numériques ouvre des possibilités considérables pour améliorer la production, les services publics et les conditions de vie. Toutefois, ces potentialités ne produisent pas automatiquement des progrès sociaux. Leur traduction dépend des choix politiques, économiques et des rapports sociaux qui organisent leur mise en œuvre.

Le pôle public du numérique constitue un instrument permettant d'orienter ces transformations vers l'intérêt général. En stabilisant les emplois, en limitant l'externalisation des activités stratégiques, en développant les qualifications et en associant les salarié.es aux décisions qui concernent leur travail, il contribuerait à faire du numérique un facteur de sécurisation de l'emploi plutôt que de précarisation. Ainsi conçu, le numérique ne serait plus seulement un outil de compétitivité économique. Il deviendrait également un levier de démocratie sociale, de développement des compétences et d'émancipation du

travail, conformément à une conception où le progrès technique est mis au service de celles et ceux qui créent les richesses.

Le « dialogue social » dans la transformation numérique

Les transformations numériques ne peuvent être imposées sans concertation.

Les représentants des salarié.es doivent être associés aux décisions relatives aux nouveaux outils numériques, aux projets d'intelligence artificielle, aux évolutions de l'organisation du travail, aux politiques de formation et aux impacts sur l'emploi.

Le Pôle public du numérique favorisera le dialogue social et la négociation collective dans tous les projets qu'il accompagnera. Cette participation constitue un facteur de réussite des transformations technologiques.

Le numérique au service de l'émancipation

Les technologies numériques ne sont pas une fin en soi. Elles doivent permettre de développer les qualifications, de réduire les tâches pénibles et répétitives, d'améliorer la coopération entre les travailleurs.euses, de diffuser les connaissances et de favoriser la créativité et l'innovation.

Le progrès technique ne doit pas conduire à une dévalorisation du travail humain mais à une meilleure utilisation des compétences. Cette orientation suppose que les choix technologiques soient débattus démocratiquement et évalués au regard de leurs effets sociaux.

Les missions du Pôle public du numérique

Le Pôle public du numérique contribuera à élaborer une stratégie nationale des métiers du numérique, soutenir les formations dans les secteurs stratégiques, accompagner les administrations dans la réinternalisation des compétences critiques, promouvoir les bonnes pratiques en matière de conditions de travail, financer des programmes de recherche sur les transformations du travail et publier chaque année un rapport sur l'emploi et les qualifications dans le numérique. Ces missions seront conduites en concertation avec les partenaires sociaux, les branches professionnelles et les organismes de formation.

Conclusion

La transformation numérique constitue une opportunité pour développer l'emploi qualifié, renforcer les compétences et améliorer les conditions de travail. Cette évolution ne peut être laissée aux seules logiques économiques. Elle doit s'inscrire dans une politique publique fondée sur la sécurisation des parcours professionnels, le développement des qualifications et le dialogue social.

Le Pôle public du numérique a vocation à jouer un rôle central dans cette stratégie en articulant politique industrielle, formation, recherche et progrès social.

OVHcloud : un acteur industriel français

Créée en 1999, OVHcloud est l'un des principaux fournisseurs européens de services cloud. L'entreprise exploite des centres de données en Europe et à l'international et développe ses propres technologies de serveurs, de refroidissement et d'hébergement. Son existence démontre que la France dispose de compétences industrielles dans ce domaine. Toutefois, la concurrence des grands fournisseurs internationaux, leurs capacités d'investissement et leurs parts de marché rendent difficile l'émergence d'alternatives à grande échelle. Une politique publique de long terme pourrait contribuer à renforcer cet écosystème industriel, notamment dans les domaines de la recherche, des infrastructures et des marchés publics.

Une politique industrielle du numérique : reconstruire une filière nationale au service de l'intérêt général

La souveraineté numérique ne peut reposer uniquement sur la régulation des marchés ou le développement des usages. Elle suppose une politique industrielle capable de renforcer les capacités de conception, de production et d'innovation dans les secteurs stratégiques du numérique.

Depuis plusieurs décennies, la mondialisation des chaînes de valeur, la financiarisation des entreprises et les délocalisations ont profondément transformé l'industrie électronique et informatique française. Si la France conserve des pôles d'excellence dans les logiciels, les télécommunications, les semi-conducteurs, la cybersécurité et les systèmes industriels, elle demeure dépendante de fournisseurs étrangers pour de nombreuses technologies essentielles.

Une politique industrielle ambitieuse est indispensable afin de reconquérir des capacités productives, de sécuriser les approvisionnements, de développer l'emploi qualifié et de soutenir la transition numérique de l'économie.

Reconquérir une capacité industrielle nationale

Le développement du numérique repose sur une chaîne industrielle complexe qui comprend la conception des logiciels, les infrastructures de télécommunications, les centres de données, les équipements informatiques, les semi-conducteurs, les composants électroniques, les systèmes de cybersécurité et les technologies de l'intelligence artificielle.

Depuis plusieurs décennies, la mondialisation des chaînes de valeur et les politiques de libéralisation ont conduit à une spécialisation croissante des économies. La France conserve des compétences reconnues dans plusieurs domaines de pointe, mais elle dépend largement d'acteurs étrangers pour des technologies essentielles telles que les processeurs, les infrastructures de cloud, certains logiciels stratégiques ou encore les équipements de production électronique.

Cette évolution traduit la concentration internationale du capital et la recherche permanente de rentabilité. Les choix industriels sont principalement orientés par les logiques financières, ce qui fragilise les capacités de production nationales et réduit les marges de décision des pouvoirs publics.

Cette situation appelle une véritable politique industrielle du numérique fondée sur une stratégie de long terme, associant l'État, les entreprises publiques, la recherche, les salarié.es et les collectivités territoriales.

Le pôle public du numérique constituerait l'un des principaux outils de cette reconquête industrielle.

Reconstituer une filière industrielle intégrée

La souveraineté numérique suppose de maîtriser l'ensemble des maillons essentiels de la chaîne de valeur. L'industrie numérique ne peut être pensée indépendamment des autres politiques économiques. Elle doit s'inscrire dans une stratégie nationale associant l'État, les collectivités territoriales, les organismes de recherche, les entreprises publiques, les entreprises industrielles et les organisations syndicales.

Il ne s'agit pas de produire l'ensemble des technologies sur le territoire national, mais d'identifier les secteurs stratégiques dans lesquels la France et l'Europe doivent disposer de capacités autonomes de conception, de production et de maintenance.

Le pôle public aurait notamment pour mission de coordonner cette stratégie afin d'assurer la cohérence des investissements et la continuité des politiques publiques et de soutenir le développement de filières dans les domaines suivants :

- Les infrastructures de cloud souverain ;
- Les logiciels libres et les systèmes d'exploitation ouverts ;
- La cybersécurité ;
- L'intelligence artificielle ;
- Le calcul haute performance ;
- Les semi-conducteurs et les composants électroniques stratégiques ;
- Les réseaux de télécommunications ;
- Les technologies quantiques.

Une programmation industrielle pluriannuelle définira les secteurs prioritaires, les objectifs de production, les besoins en compétences et les investissements nécessaires.

Cette stratégie viserait à réduire les dépendances les plus critiques tout en renforçant les coopérations industrielles européennes.

Faire des semi-conducteurs une priorité stratégique

Les semi-conducteurs sont le socle matériel de l'économie numérique. Ils sont présents dans les ordinateurs, les téléphones, les véhicules, les équipements médicaux, les infrastructures de

Les semi-conducteurs : un enjeu stratégique mondial

Les semi-conducteurs sont au cœur de tous les équipements numériques : ordinateurs, smartphones, véhicules, équipements médicaux, réseaux de télécommunications ou systèmes industriels. La chaîne de valeur est aujourd'hui très internationalisée. La conception, la fabrication, les équipements de production et les matières premières sont répartis entre plusieurs régions du monde. Les tensions observées ces dernières années ont montré qu'une rupture d'approvisionnement pouvait avoir des conséquences importantes sur de nombreuses filières industrielles. Le renforcement des capacités européennes dans ce domaine constitue un objectif stratégique afin d'améliorer la résilience des chaînes de production.

télécommunications et les systèmes de défense. Les tensions observées ces dernières années ont montré la vulnérabilité des chaînes d'approvisionnement mondiales.

La politique industrielle devra poursuivre plusieurs objectifs :

- Renforcer les capacités de conception en France ;
- Soutenir les sites de production existants ;
- Développer la recherche sur les technologies de nouvelle génération ;
- Accompagner la montée en compétences des salarié.es ;
- Renforcer les coopérations européennes.

Le Pôle public travaillera avec les industriels, les laboratoires et les établissements d'enseignement supérieur afin de consolider cette filière stratégique.

Développer une filière nationale du cloud

Le cloud est devenu une infrastructure essentielle pour l'ensemble des activités économiques.

Le Pôle public soutiendra le développement d'une filière française et européenne reposant sur des centres de données performants, des logiciels de virtualisation, des solutions de stockage sécurisées, des services d'hébergement conformes aux exigences nationales et européennes et une efficacité énergétique renforcée.

Cette politique contribuera à réduire les dépendances tout en favorisant la compétitivité des entreprises françaises.

Soutenir l'industrie du logiciel

Le logiciel constitue aujourd'hui la principale source de création de valeur dans de nombreuses activités numériques. La France dispose d'entreprises reconnues dans les logiciels professionnels, les systèmes industriels, les technologies de simulation, les logiciels scientifiques et les services numériques.

Le Pôle public favorisera le développement des logiciels libres, le soutien aux éditeurs français, l'interopérabilité des solutions, la diffusion des standards ouverts et la coopération entre recherche publique et entreprises.

Cette stratégie contribuera à renforcer l'autonomie technologique du pays.

Consolider la filière cybersécurité

La cybersécurité est devenue une composante essentielle de la politique industrielle.

La France dispose d'entreprises, de laboratoires et d'administrations de haut niveau dans ce domaine.

Le Pôle public soutiendra la recherche en cybersécurité, les entreprises innovantes, la formation des spécialistes, les plateformes de test et les coopérations européennes.

La cybersécurité devra être intégrée dès la conception des infrastructures numériques.

Investir dans le calcul intensif et l'intelligence artificielle

Le calcul haute performance constitue une infrastructure indispensable pour la recherche scientifique, la météorologie, la santé, l'industrie, l'énergie, la défense et l'intelligence artificielle.

Le Pôle public coordonnera les investissements dans les centres de calcul et favorisera le développement de capacités nationales accessibles aux laboratoires publics, aux entreprises industrielles et aux administrations. Cette mutualisation renforcera les capacités d'innovation du pays.

Structurer les filières stratégiques

La politique industrielle du numérique devra identifier les filières présentant un intérêt majeur pour la souveraineté nationale.

Parmi celles-ci figurent notamment les semi-conducteurs, les télécommunications, le cloud, les logiciels stratégiques, les technologies quantiques, la cybersécurité, les infrastructures de données, l'intelligence artificielle et les systèmes embarqués.

Pour chacune d'elles, le Pôle public élaborera une feuille de route précisant les objectifs industriels, les besoins de recherche, les investissements, les compétences à développer et les coopérations européennes.

Planifier les investissements de long terme

Le développement d'une industrie numérique performante nécessite des investissements importants dont les effets se mesurent sur plusieurs décennies.

Or, les logiques de rentabilité financière conduisent souvent à privilégier des investissements rapidement profitables au détriment des infrastructures, de la recherche fondamentale ou des technologies émergentes.

Cette contradiction entre les besoins de développement des forces productives et les exigences de valorisation du capital justifie une intervention renforcée de la puissance publique.

Le pôle public du numérique aurait pour mission de coordonner des investissements durables en matière de recherche, d'innovation, de capacités industrielles et de formation. Cette planification démocratique permettrait de donner de la visibilité aux entreprises, aux laboratoires de recherche et aux salarié.es, tout en répondant aux besoins stratégiques du pays.

Articuler recherche publique et industrie

La France dispose d'un potentiel scientifique de premier plan grâce aux universités, au CNRS, à l'INRIA, au CEA et aux écoles d'ingénieurs.

Pourtant, les résultats de cette recherche sont parfois insuffisamment valorisés sur le territoire national. Les innovations peuvent être reprises par des entreprises étrangères ou quitter rapidement le pays faute d'une stratégie industrielle cohérente.

Le pôle public du numérique aurait pour vocation de renforcer les coopérations entre la recherche publique, les entreprises industrielles, les établissements d'enseignement supérieur et les organismes de formation.

Les principaux organismes publics

Organisme	Domaine
INRIA	Recherche informatique
CNRS	Recherche fondamentale
CEA	Technologies stratégiques
ANSSI	Cybersécurité
DINUM	Transformation numérique de l'État
Bpifrance	Financement de l'innovation

Cette articulation permettrait d'accélérer le transfert des innovations vers l'industrie, de développer des technologies ouvertes répondant aux besoins des services publics, de soutenir les petites et moyennes entreprises innovantes, de préserver la maîtrise publique des technologies présentant un intérêt stratégique.

Dans cette perspective, la recherche constitue un investissement collectif dont les bénéfices doivent contribuer au développement économique et social du pays.

Une industrie numérique compatible avec la transition écologique

La politique industrielle du numérique ne peut être dissociée des enjeux environnementaux.

Les centres de données, les équipements électroniques et les infrastructures de télécommunications consomment des quantités importantes d'énergie et de ressources naturelles. La production des composants électroniques mobilise également des métaux rares et des chaînes d'approvisionnement mondialisées.

Le pôle public du numérique intégrerait pleinement ces contraintes en développant une stratégie industrielle fondée sur l'efficacité énergétique des infrastructures, le recours aux énergies décarbonées, l'allongement de la durée de vie des équipements, le réemploi et le recyclage des matériels, l'écoconception des logiciels et la réduction de l'empreinte environnementale des services numériques. Dans cette approche, la transition numérique et la transition écologique ne s'opposent pas. Elles doivent être pensées conjointement dans le cadre d'une planification démocratique.

Une politique industrielle au service de la société

Le développement industriel ne constitue pas une fin en soi. Il doit répondre aux besoins de la population, renforcer les services publics, développer l'emploi qualifié et garantir la souveraineté nationale.

Le pôle public du numérique représente un instrument permettant de dépasser les contradictions entre le développement des forces productives numériques et une organisation économique dominée par les logiques financières. Il ne s'agit pas seulement de produire davantage de technologies, mais de mettre leur développement au service de l'intérêt général.

En reconstruisant une filière industrielle cohérente, en mobilisant les capacités de recherche et en planifiant les investissements stratégiques, le pôle public du numérique contribuerait à renforcer l'indépendance technologique de la France tout en favorisant un développement économique fondé sur l'emploi, la coopération, la démocratie économique et la transition écologique.

Les marchés publics comme levier industriel

La commande publique représente un outil important de politique industrielle.

Dans le respect du droit applicable, le Pôle public encouragera l'intégration de critères de souveraineté, de sécurité et d'interopérabilité dans les appels d'offres, la prise en compte des performances environnementales, le soutien à l'innovation, la participation des PME et des entreprises de taille intermédiaire et le recours aux logiciels libres lorsque cela répond aux besoins des administrations.

Une commande publique stratégique peut contribuer à structurer les filières nationales et européennes.

Le rôle du Pôle public du numérique

Le Pôle public coordonnera la politique industrielle nationale dans le domaine du numérique. Ses missions comprendront notamment l'élaboration d'une stratégie industrielle de long terme, le soutien

des investissements stratégiques, la coordination des programmes de recherche industrielle, l'accompagnement des entreprises dans les projets d'innovation, l suivi des capacités nationales de production, la publication d'un rapport annuel sur l'état de l'industrie numérique française. Il travaillera en lien avec les ministères compétents, les régions, les organismes de recherche, les partenaires sociaux et les acteurs industriels.

Conclusion

Le développement d'une industrie numérique forte constitue une condition essentielle de la souveraineté économique et technologique de la France.

Cette politique industrielle doit reposer sur une vision de long terme, associant investissement public, coopération entre les acteurs, montée en qualifications, innovation et dialogue social.

Le Pôle public du numérique est conçu comme l'instrument de cette stratégie. En coordonnant les politiques publiques et en soutenant les filières stratégiques, il contribuera à reconstruire les capacités productives du pays et à inscrire le développement du numérique dans une logique de progrès économique, social et environnemental.

Recherche publique, innovation et logiciels libres : faire de la connaissance un bien commun

L'histoire du numérique montre que les grandes innovations technologiques sont rarement le seul produit de l'initiative privée. Les progrès décisifs de l'informatique, d'Internet, des semi-conducteurs, des réseaux de communication ou de l'intelligence artificielle sont issus d'un long processus d'investissements publics, de recherche fondamentale, de coopération scientifique et de développement industriel.

La France dispose d'un potentiel scientifique de premier plan grâce à ses organismes de recherche, ses universités, ses écoles d'ingénieurs et ses entreprises innovantes. Pourtant, les résultats de cette recherche sont encore insuffisamment transformés en capacités industrielles, en emplois qualifiés et en innovations diffusées dans l'ensemble de l'économie.

La recherche publique constitue une force productive essentielle. Le Pôle public du numérique devra renforcer les liens entre recherche, industrie et service public afin de construire un modèle d'innovation fondé sur la coopération, le partage des connaissances et l'intérêt général.

La recherche, moteur des forces productives

Le développement du numérique repose avant tout sur les progrès de la recherche scientifique et technique. Les avancées dans les domaines de l'informatique, des mathématiques, de l'électronique, de l'intelligence artificielle, de la cybersécurité ou encore des télécommunications sont le résultat d'investissements publics de longue durée, de coopérations internationales et du travail de milliers de chercheurs, d'ingénieurs et de techniciens.

La recherche publique française joue un rôle majeur dans de nombreux domaines :

- Intelligence artificielle ;
- Calcul haute performance ;

- Cybersécurité ;
- Informatique théorique ;
- Robotique ;
- Réseaux de communication ;
- Electronique ;
- Technologies quantiques.

Ces compétences constituent un patrimoine collectif qu'il convient de préserver et de développer.

La science est devenue une force productive directe. Elle contribue à la création de richesses, à l'amélioration des capacités de production et à la transformation des rapports économiques. Pourtant, alors que la production des connaissances est largement collective, leur appropriation est souvent concentrée entre les mains d'entreprises privées qui disposent des moyens de les industrialiser et de les commercialiser.

La recherche publique française

La France dispose d'organismes de recherche reconnus dans les domaines du numérique :

- INRIA ;
- CNRS ;
- CEA ;
- Universités ;
- Ecoles d'ingénieurs.

Ces établissements jouent un rôle majeur dans les mathématiques, l'intelligence artificielle, les réseaux, la cybersécurité, le calcul haute performance et les logiciels.

Le défi principal consiste à transformer ces compétences scientifiques en capacités industrielles durables, en renforçant les coopérations entre recherche publique, industrie et services publics.

Cette contradiction justifie un renforcement du rôle de la recherche publique dans la stratégie nationale du numérique. Le pôle public du numérique aurait pour mission de soutenir durablement la recherche, de favoriser la diffusion des connaissances et de garantir que les innovations répondent aux besoins de la société.

Renforcer les organismes publics de recherche

La France dispose d'un potentiel scientifique reconnu au niveau international grâce à des organismes tels que le CNRS, l'INRIA, le CEA, les organismes de recherche spécialisés, les universités et les grandes écoles. Ces établissements jouent un rôle essentiel dans la production de connaissances, la formation des chercheurs et le développement de technologies de pointe.

Le pôle public du numérique aurait vocation à renforcer leurs moyens en assurant un financement public stable et pluriannuel, le recrutement de chercheurs, d'ingénieurs et de personnels techniques sur des emplois pérennes, le développement des infrastructures de calcul et des plateformes expérimentales et une meilleure coordination entre les laboratoires publics et les acteurs industriels. Cette politique permettrait de donner à la recherche la visibilité nécessaire pour conduire des projets de long terme, sans être soumise aux seules logiques d'appels à projets ou de rentabilité immédiate.

Une programmation scientifique pluriannuelle permettra d'assurer la stabilité des financements et la continuité des projets de recherche.

Une politique ambitieuse de financement

L'innovation nécessite des investissements durables. Le Pôle public du numérique proposera la mise en place d'une programmation nationale de financement portant sur la recherche fondamentale, la recherche appliquée, les plateformes technologiques, les équipements scientifiques, les infrastructures de calcul et les programmes collaboratifs.

Cette programmation favorisera les projets de long terme, dont les résultats ne peuvent être évalués uniquement selon des critères de rentabilité immédiate.

Les logiciels libres : un levier de souveraineté

Les logiciels libres occupent une place croissante dans les infrastructures numériques. Leur développement repose sur plusieurs principes :

- Accès au code source ;
- Liberté d'utilisation ;
- Possibilité de modification ;
- Partage des améliorations ;
- Coopération entre les développeurs.

Ces caractéristiques favorisent :

- L'interopérabilité ;
- La transparence ;
- L'indépendance technologique ;
- La mutualisation des développements ;
- L'auditabilité des systèmes.

Le Pôle public encouragera le recours aux logiciels libres dans les administrations lorsque ceux-ci répondent aux besoins fonctionnels, aux exigences de sécurité et aux contraintes opérationnelles.

Les logiciels libres

Les logiciels libres permettent l'accès au code source, sa modification et sa redistribution selon les conditions définies par leurs licences.

Ils présentent plusieurs avantages :

- Transparence ;
- Auditabilité ;
- Interopérabilité ;
- Réduction des dépendances ;
- Mutualisation des développements.

De nombreuses administrations françaises utilisent déjà des logiciels libres dans certains domaines. Une stratégie coordonnée pourrait favoriser leur diffusion lorsque cela répond aux besoins fonctionnels, tout en maintenant une évaluation au cas par cas des solutions disponibles.

Développer les communs numériques

Au-delà des logiciels libres, le numérique repose sur un ensemble de ressources partagées :

- Bibliothèques logicielles ;
- Standards ouverts ;
- Bases de données publiques ;
- Publications scientifiques ;
- Plateformes collaboratives ;
- Jeux de données de recherche.

Ces ressources constituent des communs numériques qui participent à la diffusion des connaissances et à l'innovation.

Le Pôle public soutiendra leur développement afin de favoriser une économie fondée sur la coopération plutôt que sur la captation exclusive de la valeur.

Mettre l'innovation au service de l'intérêt général

L'innovation constitue un levier majeur du développement économique. Toutefois, son orientation ne peut être laissée exclusivement aux mécanismes du marché.

Les investissements publics dans la recherche doivent prioritairement répondre aux besoins collectifs : amélioration des services publics, transition écologique, santé, éducation, industrie, sécurité numérique et développement des territoires.

Le pôle public du numérique pourrait ainsi soutenir des programmes stratégiques dans les domaines suivants :

- Les logiciels des administrations publiques ;
- Les infrastructures de cloud souverain ;
- L'intelligence artificielle au service des politiques publiques ;
- Les technologies de cybersécurité ;
- Les outils numériques pour la santé, l'éducation et la recherche ;
- Les technologies favorisant la sobriété numérique et la transition écologique.

L'objectif est de faire de l'innovation un instrument de développement économique, mais également de progrès social.

Les logiciels libres comme outil de souveraineté

Les logiciels libres occupent une place particulière dans une stratégie de souveraineté numérique. Leur code source est accessible, modifiable et partageable, ce qui favorise la transparence, la sécurité, l'interopérabilité et la mutualisation des développements.

Ils constituent un levier permettant de limiter les situations de dépendance vis-à-vis d'éditeurs privés et de renforcer la maîtrise publique des systèmes d'information.

Le pôle public du numérique pourrait promouvoir une politique volontariste en faveur des logiciels libres en privilégiant leur utilisation dans les administrations lorsque cela répond aux besoins fonctionnels, en finançant le développement et la maintenance de projets stratégiques, en soutenant les communautés de développeurs et les entreprises spécialisées dans l'open source et en favorisant les standards ouverts et l'interopérabilité des systèmes.

Cette orientation permettrait de renforcer la sécurité des infrastructures, de réduire les coûts liés aux licences propriétaires et de développer un écosystème industriel national fondé sur les services, l'expertise et l'innovation.

Organiser la diffusion des connaissances

La recherche publique produit des connaissances qui bénéficient à l'ensemble de la société. Leur diffusion constitue un enjeu scientifique, économique et démocratique.

Le pôle public du numérique aurait pour mission de favoriser l'accès ouvert aux publications scientifiques financées sur fonds publics, le partage des logiciels développés dans les laboratoires publics lorsque cela est possible, la mutualisation des résultats de recherche entre établissements publics, entreprises et collectivités et la création de plateformes nationales de partage des connaissances et des ressources numériques.

Le développement des connaissances participe de l'enrichissement collectif de la société. Leur diffusion contribue au progrès des forces productives et à l'émancipation des citoyens.

Une innovation fondée sur la coopération

Contrairement à une vision reposant exclusivement sur la concurrence, le développement scientifique est largement fondé sur la coopération entre chercheurs, ingénieurs, universités, entreprises et institutions publiques.

Le pôle public du numérique aurait pour vocation d'organiser cette coopération à l'échelle nationale et européenne, en associant les organismes de recherche, les industriels, les représentants des salarié.es et les pouvoirs publics à la définition des grandes orientations scientifiques.

La coopération constitue un facteur essentiel du développement des forces productives. En mettant en commun les connaissances, les compétences et les moyens de recherche, il devient possible d'accélérer l'innovation tout en orientant ses résultats vers l'intérêt général.

Ainsi, la recherche publique, l'innovation et les logiciels libres ne sont pas seulement des instruments de compétitivité. Ils constituent les fondements d'une politique industrielle souveraine, démocratique et durable, dans laquelle la connaissance est reconnue comme un bien commun au service de l'ensemble de la société.

Les missions du Pôle public

Dans le domaine de la recherche et de l'innovation, le Pôle public du numérique aura notamment pour missions d'élaborer une stratégie nationale de recherche numérique, de soutenir les infrastructures scientifiques, de coordonner les programmes de recherche stratégiques, de promouvoir les logiciels libres et les standards ouverts de favoriser le transfert technologique d'accompagner la formation des chercheurs et des ingénieurs et de publier un rapport annuel sur l'état de la recherche numérique française.

Conclusion

La recherche publique constitue le fondement du développement des forces productives numériques. Sans investissement scientifique, sans coopération entre laboratoires, sans formation de haut niveau et sans diffusion des connaissances, il ne peut y avoir de souveraineté technologique durable.

L'innovation ne doit pas être exclusivement guidée par les logiques de marché. Elle doit répondre aux besoins de la société, soutenir le développement industriel, renforcer les services publics et contribuer au progrès social.

Le Pôle public du numérique a vocation à devenir l'outil de coordination de cette ambition. En associant recherche publique, industrie, collectivités territoriales et partenaires sociaux, il favorisera une innovation ouverte, démocratique et orientée vers l'intérêt général.

L'intelligence artificielle au service de l'intérêt général

L'intelligence artificielle (IA) constitue l'une des transformations technologiques majeures du XXI^e siècle. Les progrès réalisés dans l'apprentissage automatique, le traitement automatique des langues, la vision par ordinateur ou encore les systèmes génératifs modifient profondément les modes de production, l'organisation du travail, la recherche scientifique et les services publics.

Comme toute innovation, l'IA n'est pas neutre. Son développement dépend des rapports économiques, sociaux et politiques dans lesquels elle s'inscrit. Dans le capitalisme contemporain, elle est souvent mobilisée pour accroître la productivité, réduire les coûts, concentrer les données et renforcer les positions dominantes des grandes plateformes numériques.

L'intelligence artificielle représente une nouvelle étape du développement des forces productives. Elle peut contribuer à améliorer les conditions de vie, à développer les connaissances et à renforcer les services publics, à condition que son développement soit démocratiquement maîtrisé.

Le Pôle public du numérique a vocation à définir une stratégie nationale de l'IA fondée sur la souveraineté technologique, la transparence, la justice sociale et l'intérêt général.

L'intelligence artificielle : une nouvelle étape du développement des forces productives

Depuis la mécanisation industrielle jusqu'à l'automatisation informatique, le progrès technique a continuellement transformé le travail. L'intelligence artificielle prolonge cette évolution en automatisant certaines fonctions cognitives :

- Analyse de données ;
- Reconnaissance d'images ;
- Traduction automatique ;
- Aide à la décision ;
- Génération de textes ;
- Maintenance prédictive ;
- Optimisation industrielle.

Ainsi l'intelligence artificielle (IA) constitue l'une des évolutions majeures de la révolution numérique. Elle transforme les modes de production, les services publics, la recherche, la santé, l'industrie, les transports, l'éducation et l'ensemble des activités économiques. Grâce aux progrès des capacités de

calcul, des données disponibles et des algorithmes, elle devient un facteur déterminant de compétitivité et de création de valeur.

L'IA représente une nouvelle phase du développement des forces productives. Comme les grandes innovations industrielles qui l'ont précédée, elle accroît considérablement les capacités de production, d'analyse et d'automatisation. Toutefois, son développement s'inscrit dans des rapports de production qui orientent prioritairement ces progrès vers la valorisation du capital.

Cette contradiction est aujourd'hui particulièrement visible. Alors que l'intelligence artificielle repose sur des connaissances produites collectivement et sur des données issues de l'activité sociale, sa maîtrise est concentrée entre un nombre restreint de grandes entreprises technologiques.

Cette situation appelle une intervention publique renforcée afin que l'intelligence artificielle contribue au développement économique, au progrès social et à la satisfaction des besoins collectifs.

Une IA souveraine

La maîtrise des technologies d'intelligence artificielle est devenue un enjeu stratégique. Aujourd'hui, les principaux modèles sont développés par quelques grandes entreprises internationales disposant de capacités considérables en matière de calcul, de données et de financement.

Le Pôle public du numérique soutiendra le développement de modèles d'IA français et européens, d'infrastructures publiques de calcul, de jeux de données de référence, de plateformes ouvertes de recherche et d'écosystèmes industriels nationaux. Cette politique contribuera à renforcer l'autonomie technologique de la France tout en favorisant les coopérations européennes.

Une intelligence artificielle au service des services publics

Le pôle public du numérique aurait pour mission de développer des applications d'intelligence artificielle répondant aux besoins des citoyens et des services publics.

L'IA pourrait notamment contribuer à améliorer le diagnostic médical et la recherche en santé, à optimiser les réseaux de transport et de distribution d'énergie, à renforcer la prévention des risques industriels et environnementaux, à faciliter les démarches administratives tout en maintenant un accueil humain, à soutenir la recherche scientifique et l'enseignement et à améliorer la cybersécurité des infrastructures publiques.

L'intelligence artificielle peut améliorer le fonctionnement des administrations à condition d'être utilisée comme un outil d'assistance et non comme un substitut à la décision publique. Les domaines prioritaires comprennent notamment :

Santé

- Aide au diagnostic ;
- Recherche médicale ;
- Optimisation des parcours de soins ;
- Gestion hospitalière.

Éducation

- Personnalisation des apprentissages ;
- Accompagnement pédagogique ;
- Assistance aux enseignants ;
- Traduction et accessibilité.

Justice

- Recherche documentaire ;
- Aide à l'analyse juridique ;
- Traitement des procédures administratives.

Les décisions relevant de l'autorité publique devront continuer à être placées sous le contrôle de professionnels qualifiés.

Dans cette perspective, l'intelligence artificielle ne constitue pas une finalité en soi mais un outil au service de missions d'intérêt général.

Garantir la maîtrise publique des modèles stratégiques

Le développement des modèles d'intelligence artificielle nécessite des investissements considérables en matière de recherche, de calcul intensif, de données et d'infrastructures.

Aujourd'hui, ces capacités sont largement concentrées entre quelques grands groupes internationaux disposant d'une puissance financière exceptionnelle. Cette concentration renforce les dépendances technologiques et limite la capacité des États à maîtriser leurs propres outils numériques.

Le pôle public du numérique aurait vocation à développer ou à soutenir des modèles d'IA ouverts, transparents et souverains, en s'appuyant sur les compétences des organismes publics de recherche, des universités, des entreprises nationales et des partenaires européens.

Cette stratégie viserait à garantir que les administrations, les entreprises publiques et les secteurs stratégiques disposent de solutions maîtrisées collectivement et adaptées à leurs besoins.

Mettre l'IA au service des travailleurs.euses

L'intelligence artificielle transforme profondément l'organisation du travail. Elle automatise certaines tâches, modifie les métiers existants et crée de nouvelles qualifications.

Ces transformations ne sont pas neutres. Sous l'effet des rapports de production capitalistes, les gains de productivité issus de l'IA peuvent conduire à une intensification du travail, à une surveillance accrue des salarié.es, à des suppressions d'emplois ou à une concentration des richesses.

Les progrès permis par l'intelligence artificielle doivent bénéficier en priorité aux travailleurs.euses. L'intelligence artificielle transformera de nombreux métiers. Certaines tâches répétitives pourront être automatisées tandis que de nouvelles compétences seront nécessaires.

Le pôle public du numérique défendrait plusieurs orientations :

- Utiliser l'IA pour réduire les tâches répétitives et pénibles ;
- Améliorer les conditions de travail plutôt que renforcer le contrôle des salarié.es ;
- Accompagner systématiquement les évolutions technologiques par des plans de formation ;
- Garantir qu'aucune transformation majeure ne soit décidée sans consultation des représentants des travailleurs.euses ;
- Partager les gains de productivité sous forme d'amélioration des salaires, de réduction du temps de travail ou de développement des services publics.

Et défendra plusieurs principes :

- L'IA doit assister les travailleurs.euses et non les remplacer systématiquement ;

- Les salarié.ess doivent être associés aux projets de transformation ;
- Les gains de productivité doivent bénéficier également aux travailleurs.euses ;
- Les politiques de formation doivent anticiper les évolutions des métiers.

L'intelligence artificielle doit être considérée comme un outil d'émancipation et non comme un instrument de précarisation.

Une IA transparente, éthique et démocratique

Le recours croissant aux systèmes d'intelligence artificielle soulève des questions essentielles de démocratie, de responsabilité et de protection des libertés.

Les décisions prises ou assistées par des algorithmes doivent pouvoir être comprises, expliquées et contestées lorsqu'elles produisent des effets sur les droits des citoyen.nes ou des salarié.es.

Le pôle public du numérique aurait pour mission de garantir la documentation et la transparence des modèles utilisés dans les services publics, l'explication des résultats produits, l'audit indépendant des systèmes d'IA, la traçabilité des traitements et des données utilisées pour l'entraînement, le respect des droits fondamentaux et de la protection des données personnelles, l'évaluation régulière des performances et le maintien d'une responsabilité humaine dans les décisions importantes.

Cette gouvernance contribuerait à instaurer un climat de confiance dans le développement des technologies d'intelligence artificielle.

Prévenir les biais et les discriminations

Les systèmes d'IA apprennent à partir de données. Si ces données reflètent des inégalités ou des discriminations existantes, les modèles peuvent reproduire ou amplifier ces phénomènes.

Le Pôle public mettra en place des procédures d'évaluation des biais, des audits indépendants, des référentiels méthodologiques, des mécanismes de correction et des obligations de suivi des performances.

La lutte contre les discriminations constitue une exigence fondamentale de toute politique publique.

Développer une recherche publique en IA

La France dispose d'équipes scientifiques reconnues dans le domaine de l'intelligence artificielle.

Le Pôle public renforcera les laboratoires publics, les infrastructures de calcul, les formations universitaires, les coopérations entre recherche et industrie et les programmes européens.

L'objectif est de maintenir un haut niveau de compétence scientifique tout en favorisant les applications industrielles et sociales.

Une coopération nationale et européenne

Le développement d'une intelligence artificielle souveraine dépasse les capacités d'un seul pays. Les investissements nécessaires en matière de recherche, de calcul intensif et de formation justifient une coopération renforcée entre les États européens.

Le pôle public du numérique aurait ainsi vocation à participer à des programmes communs de recherche, à développer des infrastructures européennes de calcul et à favoriser la mutualisation des compétences scientifiques et industrielles.

Cette coopération ne viserait pas à créer de nouveaux monopoles publics, mais à construire des capacités communes permettant de réduire les dépendances technologiques et de promouvoir un modèle européen fondé sur la démocratie, les droits sociaux et l'intérêt général.

Une intelligence artificielle au service de la société

L'intelligence artificielle illustre les contradictions du capitalisme numérique. Elle offre des possibilités considérables d'amélioration des conditions de vie, de développement scientifique et d'accroissement des richesses, mais ces potentialités risquent d'être captées par une minorité d'acteurs économiques si elles demeurent soumises aux seules logiques du marché.

Le pôle public du numérique propose une autre orientation. En développant une intelligence artificielle ouverte, souveraine, transparente et démocratiquement contrôlée, il s'agirait de mettre cette nouvelle force productive au service de l'ensemble de la société.

Ainsi, l'intelligence artificielle ne serait plus seulement un facteur de compétitivité économique. Elle deviendrait un outil de progrès social, de renforcement des services publics, d'amélioration des conditions de travail et de développement de la démocratie économique, conformément à l'objectif d'une maîtrise collective des technologies stratégiques.

Une gouvernance démocratique de l'IA

Le développement de l'intelligence artificielle soulève des questions dépassant les seuls aspects techniques. Le Pôle public mettra en place une gouvernance associant les chercheurs, les représentants des salarié.es, les organisations syndicales, les administrations, les entreprises, les associations de citoyens et les autorités indépendantes.

Cette gouvernance permettra de débattre des priorités nationales, d'évaluer les usages de l'IA et de garantir le respect des principes démocratiques.

Les missions du Pôle public

Dans le domaine de l'intelligence artificielle, le Pôle public du numérique assurera notamment :

- La coordination de la stratégie nationale ;
- Le soutien aux infrastructures publiques de calcul ;
- Le financement de projets de recherche ;
- Le développement de modèles ouverts lorsque cela est pertinent ;
- L'accompagnement des administrations ;
- La publication d'indicateurs nationaux sur le développement de l'IA ;
- L'évaluation des impacts économiques, sociaux et environnementaux des technologies d'IA.

Conclusion

L'intelligence artificielle constitue une nouvelle étape du développement des forces productives. Son potentiel est considérable pour la recherche, l'industrie, la santé, l'éducation et l'ensemble des services publics.

Cependant, son développement ne peut être abandonné aux seules logiques de marché ni aux stratégies des grandes plateformes mondiales. L'IA doit être mise au service du progrès humain, de la démocratie, de la qualification des travailleurs.euses et de la souveraineté numérique. Le progrès technique ne prend tout son sens que lorsqu'il contribue à améliorer les conditions de vie, à renforcer les droits sociaux et à développer les capacités collectives de la société.

Le Pôle public du numérique sera l'instrument de cette ambition. En coordonnant les investissements, la recherche, la formation et les politiques publiques, il permettra de construire une intelligence artificielle au service de l'intérêt général et du développement économique durable.

La gouvernance et le financement du pôle public du numérique

La création d'un Pôle public du numérique ne peut se limiter à la mise en réseau d'organismes existants. Elle suppose la mise en place d'une gouvernance démocratique, de moyens financiers pérennes et d'une stratégie nationale de long terme. L'objectif est de doter la France d'un outil public capable d'orienter le développement des infrastructures numériques, de coordonner les investissements stratégiques et de favoriser l'innovation au service de l'intérêt général.

L'État ne doit pas seulement corriger les défaillances du marché. Il doit être un acteur de la planification démocratique, capable de mobiliser les ressources nationales afin de développer les forces productives, de réduire les dépendances technologiques et de garantir un accès équitable aux bénéfices du progrès technique.

Les principes de gouvernance

Le Pôle public du numérique reposera sur cinq principes fondamentaux l'intérêt général comme finalité première, la transparence des décisions, la participation des salarié.es et de leurs représentant.es, la coopération entre les acteurs publics, scientifiques et industriels et la responsabilité démocratique devant le Parlement et les citoyens.

Cette gouvernance distinguera le Pôle public d'une simple agence administrative ou d'un établissement à vocation exclusivement économique.

Une gouvernance démocratique au service de l'intérêt général

Le pôle public du numérique ne peut être conçu comme une simple administration supplémentaire ni comme une entreprise publique fonctionnant selon les seules règles du marché. Sa légitimité repose sur une gouvernance démocratique associant l'ensemble des acteurs concernés : les salarié.es, les représentants des usagers, les collectivités territoriales, les organismes de recherche, les entreprises publiques, les partenaires sociaux et l'État.

Cette gouvernance répond à la nécessité de démocratiser les choix économiques. Les orientations en matière de numérique influencent désormais l'ensemble de la société : emploi, industrie, éducation, santé, recherche, services publics et souveraineté nationale. Elles ne peuvent donc être abandonnées aux seuls marchés financiers ou aux décisions des grandes entreprises technologiques.

Le pôle public aurait pour mission d'élaborer une stratégie nationale du numérique reposant sur la concertation, la transparence et la participation des citoyen.nes et des travailleurs.euses.

Une planification démocratique des investissements

Le numérique nécessite des investissements lourds dans les infrastructures, la recherche, les compétences et l'innovation. Ces investissements produisent leurs effets sur plusieurs années, voire plusieurs décennies, et ne peuvent être guidés uniquement par les exigences de rentabilité immédiate. Le pôle public du numérique devrait disposer d'une capacité de planification lui permettant d'anticiper les évolutions technologiques et les besoins futurs du pays.

Cette planification porterait notamment sur le développement des infrastructures numériques stratégiques, les capacités nationales de calcul et de stockage des données, les investissements dans la cybersécurité et l'intelligence artificielle, les programmes de recherche publique, la formation des professionnels du numérique et les besoins des administrations et des services publics.

Le Pôle public élaborera un Plan national du numérique, adopté pour une période de cinq ans. Ce plan fixera notamment les priorités industrielles, les investissements stratégiques, les objectifs de recherche, les besoins de formation, les indicateurs de souveraineté numérique et les engagements environnementaux.

Le Parlement sera régulièrement saisi pour débattre des orientations et évaluer leur mise en œuvre. Cette planification n'a pas vocation à administrer chaque activité économique, mais à donner une cohérence de long terme aux politiques publiques.

Cette démarche permettrait de coordonner les investissements publics et de favoriser une utilisation plus efficace des ressources nationales.

L'évaluation permanente

La réussite du Pôle public reposera sur une évaluation régulière de ses politiques. Chaque année, un rapport public présentera :

- L'état de la souveraineté numérique ;
- L'évolution de l'emploi ;
- Les investissements réalisés ;
- Les résultats des programmes de recherche ;
- Les indicateurs environnementaux ;
- Les coopérations européennes.

Cette évaluation permettra d'adapter les orientations du Plan national du numérique aux évolutions technologiques et économiques.

Un financement pérenne

La réussite du pôle public du numérique suppose un financement stable, indépendant des fluctuations conjoncturelles et compatible avec les objectifs de long terme. Il devra être stable afin de garantir la continuité des investissements. Ce financement pourrait reposer sur plusieurs leviers complémentaires :

- Des crédits inscrits durablement dans le budget de l'État ;
- Des financements européens destinés aux projets stratégiques ;
- Les investissements des entreprises publiques concernées ;

- Des partenariats avec les collectivités territoriales ;
- La mobilisation de la Banque publique d'investissement (Bpifrance) pour soutenir les projets industriels et technologiques ;
- De recettes issues de prestations techniques ou de projets de recherche.

Les crédits seront prioritairement affectés aux infrastructures numériques, à la recherche publique, à la cybersécurité, aux logiciels libres, aux infrastructures de calcul, à la formation et aux projets industriels stratégiques.

Dans cette perspective, les investissements numériques doivent être considérés comme des investissements d'avenir. Ils contribuent au développement économique, à l'amélioration des services publics et au renforcement de la souveraineté nationale.

Une gouvernance pluraliste

Le conseil d'administration du Pôle public devra représenter l'ensemble des parties prenantes.

Il comprendra notamment des représentants de l'État, des représentants des collectivités territoriales, des représentants des organisations syndicales représentatives, des représentants des salarié.es du secteur, des représentants des organismes de recherche, des personnalités qualifiées et des représentants des usagers des services publics numériques.

Cette composition garantira une approche équilibrée entre les enjeux économiques, sociaux, scientifiques et territoriaux.

Une gouvernance associant les salarié.es

Les travailleurs.euses ne doivent pas être de simples exécutants des transformations numériques. Ils doivent participer à leur élaboration et à leur mise en œuvre.

Le pôle public du numérique pourrait ainsi intégrer les représentants des salarié.es à ses instances de gouvernance. Leur participation permettrait d'apporter l'expertise issue du travail réel, de mieux anticiper les conséquences sociales des choix technologiques et de favoriser un dialogue permanent entre les différents acteurs.

Cette participation pourrait s'appuyer sur la représentation des organisations syndicales dans les instances stratégiques, la consultation des salarié.es lors des grands projets de transformation, des comités associant chercheurs, ingénieurs, techniciens et usagers et un dialogue social renforcé sur les conditions de travail, la formation et l'évolution des métiers.

Cette démocratisation de la gouvernance contribue à dépasser la séparation entre ceux qui décident et ceux qui produisent.

Un Conseil scientifique et technologique

Afin d'éclairer les décisions stratégiques, un Conseil scientifique permanent sera institué. Il réunira des spécialistes issus des universités, de l'INRIA, du CNRS, du CEA, des écoles d'ingénieurs et des organismes européens de recherche.

Ses missions seront d'évaluer les évolutions technologiques, d'identifier les secteurs stratégiques émergents, de proposer des priorités de recherche et de contribuer aux évaluations indépendantes des programmes.

Une coordination avec les autres politiques publiques

Le numérique irrigue désormais l'ensemble des politiques publiques. Le pôle public ne pourrait donc agir isolément.

Il aurait vocation à coopérer étroitement avec les opérateurs publics de télécommunications et de réseaux, les organismes de recherche, les établissements d'enseignement supérieur, les entreprises industrielles stratégiques, les services publics de l'énergie, des transports, de la santé et de l'éducation et les collectivités territoriales.

Ainsi il travaillera en coopération avec l'ANSSI, la DINUM, Bpifrance, l'INRIA, le CNRS, le CEA, les universités, les collectivités territoriales et les entreprises publiques et privées. Son rôle sera d'assurer la cohérence des politiques publiques, de favoriser les synergies et d'éviter les doublons.

Cette coordination permettrait de développer une stratégie cohérente de transformation numérique, articulée avec les objectifs de réindustrialisation, de transition écologique et de cohésion territoriale.

Un Conseil social du numérique

La transformation numérique modifie profondément les conditions de travail.

Le Pôle public créera un Conseil social chargé d'étudier les évolutions de l'emploi, les besoins de formation, les effets de l'intelligence artificielle sur les métiers, les conditions de travail et les conséquences sociales des mutations technologiques.

Les organisations syndicales y joueront un rôle central afin que les politiques publiques prennent pleinement en compte les intérêts des travailleurs.euses.

Une maîtrise collective des choix technologiques

Le développement des technologies numériques influence désormais les choix économiques, sociaux et démocratiques du pays. Les décisions relatives aux infrastructures, aux données, à l'intelligence artificielle ou à la cybersécurité engagent l'avenir de la Nation.

Laisser ces orientations être déterminées principalement par les stratégies des grands groupes privés revient à soumettre une partie des forces productives aux logiques de l'accumulation du capital.

Le pôle public du numérique constitue une réponse à cette contradiction. En organisant une gouvernance démocratique, en planifiant les investissements et en associant les travailleurs.euses, les chercheurs, les usagers et les pouvoirs publics aux décisions stratégiques, il vise à replacer le développement du numérique sous le contrôle de la collectivité.

Ainsi, la gouvernance du pôle public ne répond pas uniquement à des exigences d'efficacité administrative. Elle traduit une conception de la démocratie économique dans laquelle les choix technologiques sont débattus collectivement et orientés vers la satisfaction des besoins sociaux, le développement des services publics, la souveraineté numérique et le progrès humain.

Une coopération européenne

La souveraineté numérique française s'inscrit dans une perspective européenne.

Le Pôle public participera aux grands programmes européens concernant les semi-conducteurs, l'intelligence artificielle, le cloud, la cybersécurité, les infrastructures de calcul et les technologies quantiques.

Cette coopération permettra de mutualiser les investissements et de renforcer l'autonomie stratégique de l'Union européenne.

Conclusion

La création d'un Pôle public du numérique constitue une réponse aux transformations profondes de l'économie et de la société. Face à la concentration mondiale des acteurs du numérique, à la dépendance technologique et aux défis posés par l'intelligence artificielle, la France doit se doter d'un instrument public capable d'orienter durablement son développement numérique.

Cette gouvernance doit être démocratique, transparente et fondée sur la participation des travailleurs.euses, des chercheurs, des collectivités et des citoyens. Le numérique n'est pas seulement une question technique : il engage des choix de société, des orientations industrielles et des rapports de pouvoir.

Le Pôle public du numérique est conçu comme un outil de planification démocratique permettant de mettre les nouvelles forces productives au service de l'intérêt général, de la souveraineté nationale, du progrès social et de la transition écologique.

En guise de conclusion

Le numérique transforme profondément notre société. Il transforme notre manière de travailler, de produire, de communiquer et d'accéder aux services publics. Mais cette transformation ne doit pas être abandonnée aux seules forces du marché et aux intérêts de quelques multinationales.

Nous avons les compétences, les chercheurs, les ingénieurs, les technicien.nes et les travailleurs.euses pour construire une autre politique numérique. Ce qui manque aujourd'hui, ce n'est pas le savoir-faire : c'est une volonté politique et collective de reprendre la maîtrise de nos choix.

Créer un Pôle public du numérique, c'est faire le choix de la souveraineté, du service public, de la recherche, de l'emploi qualifié, du logiciel libre et de la maîtrise collective des données. C'est refuser que les gains considérables permis par les nouvelles technologies servent uniquement à accroître les profits et à supprimer des emplois.

Le progrès technologique doit permettre de mieux travailler, de réduire la pénibilité, de développer les qualifications, de renforcer les services publics et d'améliorer les conditions de vie.

Cette transformation ne se fera pas d'en haut. Elle doit être portée par les travailleurs.euses, les organisations syndicales, les chercheurs, les citoyen.nes et l'ensemble des forces qui refusent que notre avenir numérique soit décidé par les marchés.

Ce Livre blanc est donc une proposition, mais surtout un point de départ. Il nous appartient désormais de faire de cette exigence une revendication collective, de la porter dans les entreprises, les services publics, les territoires et dans le débat politique.

Le numérique est une force productive. Faisons-en une force de progrès. Reprenons la maîtrise de nos données, de nos infrastructures, de nos technologies et de notre avenir.

Pour un numérique souverain.

Pour des services publics renforcés.

Pour des emplois qualifiés et protégés.

Pour une recherche libre.

Pour un progrès technologique au service de toutes et tous.

Construisons le Pôle public du numérique !

Feuille de route du Pôle public

Horizon	Priorités
1 à 2 ans	Création de l'établissement, audit des infrastructures, premiers recrutements
3 à 5 ans	Cloud souverain, logiciels libres, cybersécurité, IA publique
5 à 10 ans	Réindustrialisation, montée en puissance des filières stratégiques, coopération européenne

Brochures déjà parues

Décrypter le bulletin de paie – Mai 2025

Le RN à l'Assemblée Nationale – Juin 2025

Déconstruire le discours « féministe » du RN – Aout 2025

La bataille des idées – Septembre 2025

Nos valeurs – Octobre 2025

La dette publique – Décembre 2025

La reprise dans le numérique – Mars 2026

**Les amendements au 54ème congrès du syndicat CGT Sopra Stéria
- Mai 2026**

**Un congrès et après ... Réflexion autour du XIIème congrès de la
Fédération des sociétés d'études – Juin 2026**

Livrets

Le goût du renoncement

Le licenciement n'est pas dans notre ADN

L'APLD-R branche des bureaux d'études



La CGT Sopra Steria assure des permanences les mardi et jeudi de chaque semaine de 09h00 à 17h00 au local syndical (1er étage, Bureau 1-06)

contact@cgtsooprasteria.info

dlaj@cgtsooprasteria